

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 5<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

## COMPTE RENDU INTEGRAL — 48<sup>e</sup> SEANCE

2<sup>e</sup> Séance du Mercredi 13 Novembre 1974.

### SOMMAIRE

1. — Nomination d'un vice-président de l'Assemblée nationale (p. 6277).

2. — Questions au Gouvernement (p. 6278).

#### ECONOMIES D'ÉNERGIE

MM. Lauriol, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

#### POLITIQUE DU CRÉDIT

MM. Hamel, Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

#### LIBÉRATION DE PRISONNIERS AU TCHAD

MM. Pierre Bas, Abelin, ministre de la Coopération.

#### RÉPÉRCUSSIONS DE LA GRÈVE DES SERVICES POSTAUX

MM. Kédinger, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice.

#### RESPONSABILITÉ DANS LA HAUSSE DU PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS

MM. Ginoux, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

#### SALAIRES ET INDEMNITÉS DES PERSONNELS DE DIRECTION DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES OU PARAPUBLIQUES

MM. Deniau, Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique).

#### GRÈVE DES SERVICES POSTAUX

MM. Boudet, Lelong, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

#### PENSIONS ALIMENTAIRES DES PERSONNES DIVORCÉES

Mme Stephan, M. Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice.

#### CONGITION FÉMININE

Mme Constans, M. Ponlatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

#### DIFFICULTÉS DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

MM. Fiszbín, Michel Durafour, ministre du travail.

#### ASSASSINAT D'UN JEUNE ALGÉRIEN

MM. Porelli, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

#### SITUATION DE LA NÉOGRAVURE

MM. Denvers, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

#### PRATIQUES DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

MM. Aumont, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

#### MORATOIRE POUR LES ÉCHÉANCES FISCALES DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

MM. Madrelle, Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

#### PROLONGATION DE LA GRÈVE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

MM. André Billoux, Lelong, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

3. — Mises au point au sujet de votes (p. 6284).

MM. Fanton, le président, Hausberr, Ducloné, Mexandeau, Bégault.

4. — Loi de finances pour 1975 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6285).

#### Territoires d'outre-mer (suite) :

MM. Brial, Claude Weber, Sanford, Alain Vivien, Gabriel, Omar Farah Iltireh, Ceyrac, Max Lejeune, Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

#### Etat B.

Titre III. — Adoption.

Titre IV. — Adoption.

#### Etat C.

Titre VI. — Adoption.

#### Anciens combattants.

MM. Ginoux, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Valenet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales; Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

MM. Renard, Beucler, Albert Bignon, Durieux, Gilbert Schwartz.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

5. — Ordre du jour (p. 6304).

### PRESIDENCE DE M. EDGAR FAURE

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

### NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination d'un vice-président de l'Assemblée nationale en remplacement de M. Stehlin, démissionnaire.

Je n'ai reçu qu'une seule candidature qui a été affichée, celle de M. Schloesing.

En conséquence, je proclame M. Schloesing vice-président de l'Assemblée nationale. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur divers bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

— 2 —

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

## ECONOMIES D'ÉNERGIE

**M. le président.** La parole est à M. Lauriol.

**M. Marc Lauriol.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Elle concerne les restrictions de chauffage.

En effet, la consommation de mazout pour le chauffage domestique est limitée, cet hiver, à 80 p. 100 de la consommation constatée entre le 1<sup>er</sup> juin 1973 et le 31 mai 1974.

Trois observations me conduiront à l'énoncé de ma question.

D'abord, j'estime que la limitation fixée est parfaitement arbitraire. En effet, selon que les livraisons passées ont été effectuées à la veille ou au lendemain de la période de référence, la consommation autorisée pour cet hiver peut varier du simple au double, ce qui est difficilement admissible.

Ensuite, il y a un an, le Gouvernement de M. Pierre Messmer avait fait appel au civisme des Français pour qu'ils réduisent dans toute la mesure du possible leur consommation d'énergie. Ceux qui, répondant à cet appel, se sont astreints à réduire au minimum leur consommation sont aujourd'hui contraints de consommer moins que le minimum. Les Français qui ont ainsi manifesté le plus de civisme se trouvent donc pénalisés.

Enfin, les personnes disposant de faibles ressources et qui, pour des raisons pécuniaires, ont dû, elles aussi, se contenter d'une consommation minimale, se verront, cet hiver, obligées de se chauffer moins, ce qui peut être dangereux, notamment pour les personnes âgées.

Certes, il existe une marge de 10 p. 100; mais elle concerne la distribution globale du mazout. La première partie de ma question est la suivante: le bénéficiaire d'une attribution supplémentaire au titre de cette marge de 10 p. 100 suppose-t-il des interventions particulières et, éventuellement, des tracasseries administratives résultant de formalités très compliquées?

Voici la deuxième partie. Envisagez-vous, monsieur le ministre, de prendre des mesures pour remédier aux inconvénients que j'ai signalés? En particulier, ne vous paraît-il pas possible de faire remonter plus avant dans le passé la période de référence et, éventuellement, de l'étaler sur plusieurs années?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

**M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.** Monsieur le député, les points que vous soulevez ont déjà été largement débattus lorsque j'ai présenté devant le Parlement le projet de loi sur les économies d'énergie.

Vous avez indiqué que, selon la date des précédentes livraisons de mazout, des difficultés d'approvisionnement pouvaient surgir pour la clientèle. Je précise que nous avons fixé volontairement au 1<sup>er</sup> juin le départ de la période de référence, ce qui laisse une marge assez vaste.

Nous avons naturellement songé à l'étaler sur plusieurs années, comme vous le suggérez. Cela s'est révélé absolument impossible en raison des fréquents changements de domicile et aussi de fournisseur des Français. Les distorsions auraient été telles que nous avons préféré choisir la période de référence la plus proche.

Quant à l'équité de la mesure, je précise que le système a été mis en place depuis un certain temps et que, d'après tous les renseignements en ma possession, les mécanismes semblent fonctionner correctement.

Par ailleurs, un processus de recours a été créé par la constitution d'une commission départementale présidée par le préfet, décentralisée dans les plus gros départements, et au sein de laquelle siègent notamment des représentants des H. L. M. et des associations familiales. Il est très facile de faire appel à ces instances qui peuvent décider de l'attribution de quantités de fuel supplémentaires disponibles.

Les instructions que j'ai données aux préfets précisent formellement que ces suppléments sont réservés par priorité en dehors des nouveaux logements, aux personnes appartenant aux

catégories que vous avez citées, c'est-à-dire notamment aux personnes âgées, et à celles qui avaient déjà réduit très sensiblement leur consommation.

Selon les premiers renseignements qui m'ont été communiqués, je puis vous indiquer que ces instructions sont parfaitement respectées.

Il semble donc que les objectifs que nous nous sommes fixés seront atteints — l'expérience le prouve — sans trop de difficultés! (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

## POLITIQUE DU CRÉDIT

**M. le président.** La parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hemel.** Monsieur le ministre de l'économie et des finances, avant de vous poser ma question, je tiens à vous exprimer notre satisfaction d'avoir constaté au cours du mois d'octobre, en dépit d'une conjoncture difficile, une augmentation de 1 600 millions de francs des réserves de change de la Banque de France.

Des liens existent entre les problèmes monétaires internationaux et la politique du crédit sur le marché national. Or le taux des interventions de la Banque de France sur le marché monétaire, depuis cinq ou six jours, a été assez sensiblement abaissé. Est-ce le signe d'un changement délibéré de la politique du crédit? Voulez-vous l'assouplir, d'abord par l'abaissement des taux, avant d'envisager peut-être, dans un proche avenir, le desserrement du crédit?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances.** Je tiens à remercier M. Hamel des compliments dont il a fait précéder sa question et j'entends répondre au problème très important qu'il a posé.

Lorsque le Gouvernement a mis en place sa politique de redressement des équilibres et de réduction de la masse monétaire, politique qui, chacun le sait, commence à produire ses effets, nous traversons une période où les taux du marché financier étaient très élevés.

Ces taux sont restés à un très haut niveau pendant tout l'été; un commencement de détente des taux de l'ensemble des marchés financiers à court terme a commencé d'apparaître à partir du mois de septembre sur les marchés internationaux et dans les principaux pays concurrents.

Dans le cadre de la politique de redressement et compte tenu du début de décélération du rythme d'augmentation des prix qui a été constaté, les autorités monétaires ont reçu des instructions pour accompagner cette baisse.

Les taux du marché monétaire, qui dépassaient 14 p. 100 en juillet et août derniers, se situent maintenant à 12,5 p. 100 environ, et, comme l'a noté M. Hamel, le taux de refinancement de la banque de France, qui excédait 12,5 p. 100 en juillet et en août, a maintenant été fixé à 11 p. 100.

Monsieur Hamel, ce changement ne traduit pas le début d'une nouvelle politique. Il est simplement le signe de l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble de nos mécanismes économiques.

Les entreprises françaises doivent bénéficier de la baisse générale des taux d'intérêt qui commence à se profiler dans le monde. C'est de cette manière que nous arriverons à atténuer les charges des entreprises et que nous pourrons l'année prochaine soutenir nos activités. Comme chacun le sait, ce soutien est au centre de notre dispositif budgétaire pour 1975. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

## LIBÉRATION DES PRISONNIERS DU TCHAD

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Bas.

**M. Pierre Bas.** Monsieur le Premier ministre, le 21 avril 1974, un groupe de rebelles tchadiens s'empara à Bardaï, sous-préfecture au nord du Tchad, de Mme Claustre, épouse du chef de la mission de la réforme administrative au Tchad, de M. Combe, un agent de cette mission, et du docteur Staevens, médecin allemand.

Le 12 juin dernier, ce dernier était libéré à la suite de contacts pris par des représentants du gouvernement de la République fédérale allemande. Mme Claustre et M. Combe sont toujours aux mains des rebelles.

Je demande au Gouvernement quelles démarches il a entreprises pour faire libérer nos compatriotes prisonniers depuis plus de six mois et pour quelles raisons ces démarches sont, jusqu'à ce jour, demeurées infructueuses alors que le docteur Staevens n'est demeuré que cinquante-deux jours prisonnier ?

Une libération prochaine de Mme Claustre et de M. Combe peut-elle être envisagée ? Sinon, quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour que les captifs soient enfin libérés ? (Applaudissements su. plusieurs bancs de la majorité.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la coopération.

**M. Pierre Abelin, ministre de la coopération.** Je suis très sensible à la question qui a été posée par M. Pierre Bas sur un sujet extrêmement douloureux.

Dans la nuit du 21 au 22 avril 1974, plusieurs personnalités, Mme Claustre, archéologue chargée de mission au C. N. R. S., M. Combe, servant au titre de la coopération, ainsi que M. Staevens, sujet allemand, dont la femme a d'ailleurs été tuée dans le coup de main qui a été opéré, ont été faits prisonniers par des rebelles toubous.

Depuis lors, des négociations sont en cours pour la libération de ces otages.

Au gouvernement allemand, certaines conditions ont été imposées par les rebelles, notamment l'octroi d'une très forte rançon et la publication d'un manifeste contre le gouvernement tchadien.

Pour la France, il a été défini d'autres conditions, en particulier la libération d'un certain nombre de détenus qui se trouvaient à Ndjamena, dans la capitale du Tchad, ainsi que des exigences inacceptables concernant des livraisons d'armes.

C'est ainsi qu'à l'heure actuelle non seulement les deux Français sont encore détenus, mais qu'un troisième, M. Galopin, est également emprisonné.

Les négociations se poursuivent pour aboutir à la libération de ces prisonniers et n'ont jamais été interrompues. Je l'affirme à M. Pierre Bas qui s'intéresse de très près à cette question. Cependant, il n'est pas acceptable, je le répète, de céder à certaines exigences.

J'ajoute que le gouvernement tchadien a manifesté dans cette circonstance une très bonne volonté puisqu'il a accepté, de son côté, non seulement la publication d'un manifeste, mais aussi la libération d'un certain nombre de détenus qui étaient incarcérés depuis quelque temps déjà.

Vous pouvez nous faire confiance pour que nous portions à ce problème très délicat, et dont la solution est difficile, toute l'attention et le soin qu'il mérite. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur quelques bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

#### RÉPERCUSSIONS DE LA GRÈVE DES SERVICES POSTAUX

**M. le président.** La parole est à M. Kédinger.

**M. Pierre Kédinger.** La question que je pose, en mon nom et en celui de M. Charles Bignon et M. André-Charles Voisin, s'adresse à M. le garde des sceaux et concerne les forclusions encourues du fait de la grève des postes.

Les perturbations apportées aux relations postales par la grève qui se prolonge depuis le 18 octobre empêchent de très nombreuses personnes d'accomplir des actes et formalités, et de satisfaire à des obligations que la loi ou des contrats leur prescrivaient cependant de faire dans un certain délai ou à une date fixe, à peine de forclusion, nullité, déchéance ou résolution.

Cette situation est génératrice de problèmes particulièrement graves puisque, notamment en matière de procédure judiciaire, elle peut aboutir à priver les justiciables de garanties fondamentales.

Il apparaît alors indispensable d'éviter à ceux qui n'ont pu agir à temps du fait de la grève des postes les conséquences de leur inaction involontaire.

Or l'intervention d'une loi est nécessaire pour lever les forclusions et pour proroger divers délais d'ordre légal ou contractuel. Le Parlement doit donc s'estimer particulièrement responsable et souhaiter qu'une telle loi soit votée dans les plus brefs délais pour éviter les injustices qui pourraient résulter des événements de grève.

Monsieur le garde des sceaux, avez-vous l'intention de nous soumettre un projet de loi ? Dans l'affirmative, quelle en serait la portée ?

Il serait souhaitable que son champ d'application soit plus étendu que celui de la loi du 31 juillet 1968 prise à la suite du précédent de mai-juin 1968.

En effet, un grand nombre de petites et moyennes entreprises connaissent d'ores et déjà de graves difficultés financières. La grève des postes vient considérablement ajouter à ces difficultés et nombre d'entre elles ne seront pas en mesure d'honorer leurs dettes et de respecter les échéances. Les circuits parallèles de transmission qui ont pu être mis en place et le maintien en activité des télex jouent en leur défaveur.

Les banques, pour leur part, ne pourront consentir des délais de paiement ou des reports d'échéance, ou elles y consentiront à des taux d'intérêt difficilement supportables.

La situation est donc particulièrement préoccupante dans ses répercussions non seulement juridiques, mais aussi économiques et sociales. C'est pourquoi je vous demande, monsieur le garde des sceaux, de bien vouloir considérer le problème dans son ensemble et d'étudier un projet de moratoire dont la portée serait particulièrement large.

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice.** Ma réponse sera, bien entendu, affirmative. Voilà déjà une dizaine de jours, la chancellerie a transmis un communiqué à la presse l'informant de ses intentions. Je vais bien volontiers en renouveler l'expression.

Le Gouvernement est conscient des conséquences de l'interruption de certains services postaux sur la vie juridique du pays, en particulier pour les délais de formalités, de forclusion et de péremption des droits. C'est pourquoi il s'attache, comme le firent les Gouvernements précédents en 1947, en 1953 et en 1968, comme vous venez de le rappeler, monsieur Kédinger, à porter remède à cette situation.

Un projet de loi qui s'inspirera étroitement de la loi du 31 juillet 1968, est actuellement en cours d'élaboration à la chancellerie. Ce projet sera soumis au Parlement dès que l'activité du service public concerné sera redevenue normale.

Pourquoi prévoir ce délai ? Parce qu'il est évidemment nécessaire de connaître avec précision la durée du trouble apporté aux communications postales...

**Sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.** Par M. Lelong !

**M. le garde des sceaux.** ... pour déterminer la période que le législateur devra prendre en considération et la date jusqu'à laquelle il sera enfin possible de s'acquitter valablement d'actes et de formalités qui n'auront pu être accomplis en temps utile.

**Plusieurs députés socialistes et radicaux de gauche.** Demandez-le à M. Lelong !

#### RESPONSABILITÉ DANS LA HAUSSE DU PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS

**M. le président.** La parole est à M. Ginoux.

**M. Henri Ginoux.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances et à M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Je suppose donc que M. le Premier ministre voudra bien y répondre. (Rires.)

Une loi de 1928 mais aussi des textes votés par les parlementaires de la IV<sup>e</sup> et de la V<sup>e</sup> République ont fixé les conditions dans lesquelles devait être assuré le ravitaillement de la France en pétrole brut, même au cas d'une grave crise internationale. C'est ainsi qu'un stock de sécurité de quatre-vingt-dix jours doit toujours exister.

Le rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur les pratiques des sociétés pétrolières en France a préparé et diffusé des conclusions que, avec un certain nombre de mes collègues, je n'ai pas acceptées. (*Murmures sur divers bancs.*)

Pour l'instant, je ne veux pas insister sur la façon étrange et hâtive — mais j'y reviendrai, mes chers collègues — dont les conclusions ont été préparées et diffusées.

**M. André Fanton.** Ce n'est pas une question au Gouvernement, c'est une interpellation !

**M. le président.** Voulez-vous avoir l'obligeance, monsieur Ginoux, de vous en tenir à votre question ?

**M. Henri Ginoux.** J'expose ma question, monsieur le président. Et le temps de parole de deux minutes qui m'est imparti n'est pas encore écoulé.

Les conclusions de ce rapport semblent condamner l'action des sociétés pétrolières nationales et celle des filiales de sociétés étrangères en France. Il me semble donc nécessaire de savoir qui est responsable de la hausse importante du prix du fuel utilisé pour le chauffage des locaux, par l'industrie et par les transports, ainsi que de celui de l'essence.

S'agit-il des sociétés pétrolières ? S'agit-il de l'Etat français ? S'agit-il des Etats producteurs ?

Dans la hausse globale, quelle est la part de chacun des trois partenaires ? (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

**M. Michel d'Ornano,** ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le député, les hausses de prix du pétrole découlent évidemment des décisions qui ont été prises par les pays producteurs et qui se sont manifestées de plusieurs façons : il y a d'abord eu le relèvement des prix affichés ; il y a eu ensuite la hausse de la fiscalité ; il y a eu aussi l'augmentation des participations des Etats producteurs dans les sociétés pétrolières locales.

Les conséquences de ces décisions ont été assez souvent difficiles à saisir car celles-ci ont été très fréquentes. On peut citer celles de Téhéran, de Vienne, de Quito, d'Abou Dhabi. Quelquefois, elles ont d'ailleurs joué rétroactivement, notamment celles qui ont été prises dans le courant du second trimestre de cette année et qui se sont appliquées à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

Le Gouvernement français, par son administration, s'efforce d'abord d'avoir une connaissance aussi précise et complète que possible de la nature de ces hausses. Ce n'est pas toujours facile. Quand il les connaît, ses services arbitrent dans le sens le plus favorable au consommateur.

Telles sont les indications que je peux fournir sur les hausses de prix des produits pétroliers. (*Protestations sur les bancs de l'opposition.*)

**M. Louis Mexandeau.** Nous voilà bien renseignés !

Vous ne semblez pas très au courant, monsieur le ministre !

**M. le président.** Il compte peut-être sur vous pour l'informer ! (*Sourires.*)

#### SALAIRES ET INDEMNITÉS DES PERSONNELS DE DIRECTION DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES OU PARAPUBLIQUES

**M. le président.** La parole est à M. Xavier Deniau.

**M. Xavier Deniau.** Me référant à la réponse donnée par M. Rossi, secrétaire d'Etat, porte-parole du Gouvernement, à une question de notre collègue M. Hamel, le 29 octobre 1974, dans laquelle il affirmait le droit du Parlement d'être pleinement informé de l'utilisation des deniers de l'Etat, je demande à M. le Premier ministre de me faire connaître la liste des emplois qui, dans les administrations, les sociétés publiques ou parapubliques ou recevant des crédits publics, donnent lieu à l'octroi de salaires et indemnités diverses d'un montant total comparable à celui qui était attribué à l'ancien directeur général d'Europe n° 1.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique.

**M. Gabriel Péronnet,** secrétaire d'Etat. Monsieur Xavier Deniau, bien évidemment, il n'existe pas de tels traitements dans la fonction publique, ni dans le secteur parapublic, ni dans les sociétés bénéficiant d'un apport de crédits publics, même au sommet de la grille indiciaire de la hiérarchie et en tenant compte de toutes les primes et indemnités diverses.

Les traitements les plus élevés sont, de très loin, sans commune mesure avec celui de la personne évoquée par l'auteur de la question. (*Applaudissements sur quelques bancs de la majorité. — Rires sur divers bancs.*)

#### GRÈVE DES SERVICES POSTAUX

**M. le président.** La parole est à M. Boudet.

**M. Roland Boudet.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Je veux d'abord exprimer l'inquiétude et même la colère des Français qui, les uns après les autres, sont durement touchés par la grève des employés des centres de tri des postes.

Plus de 60 000 salariés sont, de ce fait, actuellement en chômage technique. Des centaines d'entreprises vont être acculées à la ruine, d'autant que tout le système bancaire est totalement désorganisé et que d'autres grèves sont annoncées.

Tous les pays du monde connaissent des difficultés, mais le déclenchement de ces grèves paralyse l'effort de la France pour garantir l'emploi et sauver son économie nationale. En effet, le droit de grève, tel qu'il est en fait exercé actuellement chez nous par les agents des services publics n'existe ni en Suisse, ni en Belgique, ni en Angleterre, ni aux Etats-Unis, ni en Russie.

En France, le droit de grève est proclamé dans le préambule de la Constitution, qui précise que ce droit « s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent ». Or, la seule loi qui concerne à cet égard les services publics est celle du 31 juillet 1963 qui impose le préavis et, de ce fait, permet l'organisation d'un service minimal de remplacement.

Monsieur le Premier ministre, je vous demande quelles mesures le Gouvernement prendra dans le cadre de cette loi pour que le service public des postes soit de nouveau assuré. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de la majorité.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

**M. Pierre Lelong,** secrétaire d'Etat. Je répondrai d'abord à M. Boudet que le Gouvernement déplore tout autant que lui les conséquences que la grève des postes fait peser sur tous les Français.

**M. Louis Mexandeau.** C'est lui qui est responsable ! (*Protestations sur les bancs de la majorité.*)

**M. Jean Fontaine.** C'est vous !

**M. le président.** Monsieur Mexandeau, vous n'avez pas la parole.

**M. Pierre Lelong,** secrétaire d'Etat. Si la grève dure, ce n'est pas du fait du Gouvernement. (*Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous prie de ne pas interrompre l'orateur ; sinon l'égalité du temps de parole imparti à la majorité et à l'opposition risquerait d'être mise en cause.

Poursuivez, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. Pierre Lelong,** secrétaire d'Etat. Je reviendrai sur ce point, mais j'indique à M. Boudet que, dès le début de la grève, le service public a été malgré tout assuré, en particulier dans les cas d'urgence, notamment chaque fois que la santé de quiconque était en jeu. De même, les retraits de fonds dans les bureaux de poste ont été facilités aux personnes âgées.

**M. Guy Guermeur.** Et aux pensionnés !

**M. Pierre Lelong,** secrétaire d'Etat. Nous constatons, surtout depuis quelques jours, que le courrier circule maintenant à peu près normalement à l'intérieur d'un même département. (*Protestations sur divers bancs.*)

**M. André Guerlin.** Quel optimiste !

**M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat.** En revanche, l'acheminement du courrier d'un point de l'hexagone à l'autre est totalement interrompu, en raison de la situation dans les centres de tri.

Face à cette situation qui, je le répète, n'est pas le fait du Gouvernement... (Protestations sur les bancs de l'opposition.)

**M. César Depietri.** De qui alors ?

**M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat.** ...celui-ci a fait le nécessaire, depuis le premier jour, pour que la liberté du travail soit respectée, si bien qu'actuellement 65 p. 100 du personnel des P.T.T. est au travail.

En outre, le Gouvernement essaie, dans toute la mesure du possible, d'informer au mieux les grévistes des conditions, favorables pour eux, prévues dans le protocole du 5 novembre. En effet, jusqu'à présent, ces conditions n'ont pas été suffisamment perçues par les intéressés eux-mêmes. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

**M. Louis Mexandeau.** Ecrivez-leur !

#### PENSIONS ALIMENTAIRES DES PERSONNES DIVORCÉES

**M. le président.** La parole est à Mme Stephan.

**Mme Yvonne Stephan.** Je ne sais qui, de Mme le ministre de la santé ou de Mme le secrétaire d'Etat à la condition féminine, pourra répondre à ma question.

Sur plusieurs bancs. Les deux !

**Mme Yvonne Stéphan.** Je souhaite savoir quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour garantir aux personnes divorcées le versement des pensions alimentaires qui leur ont été attribuées par les tribunaux. La question préoccupe plus de la moitié des femmes divorcées qui ont des enfants à charge.

Il semble impossible de réformer sérieusement la procédure du divorce, dont Mme le secrétaire d'Etat à la condition féminine a bien voulu parler, sans régler définitivement ce problème à la fois délicat et essentiel. (Applaudissements sur de nombreux bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice. (Exclamations et rires sur de nombreux bancs.)

**M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice.** Je vous prie de m'excuser, madame Stéphan, de devoir vous décevoir sous les apparences d'un homme. La répartition des attributions ministérielles me vaut, en effet, l'honneur de vous fournir la réponse à la question fort intéressante que vous venez de poser.

Le problème des pensions alimentaires dues en cas de divorce a toujours été présent à l'esprit du législateur. Je n'en veux pour preuve que la récente loi du 2 janvier 1973 qui a tenté d'améliorer la situation et qui y est parvenue sur bien des points. Elle a prévu, en effet, la possibilité pour le créancier d'aliments d'obtenir un paiement direct du montant de sa pension par l'employeur du débiteur et par tous ceux qui détiennent, à un titre quelconque, des sommes pour le compte de ce dernier.

Ce paiement direct — je tiens à le rappeler, car cette disposition législative constitue un progrès qui va dans le sens que vous souhaitez — s'obtient, sans aucune procédure judiciaire, par l'envoi d'une simple notification par lettre recommandée avec le concours d'un huissier.

Pour faciliter la recherche des débiteurs qui disparaissent parfois sans laisser d'adresse, la loi du 2 janvier 1973 a également prévu la levée du secret professionnel, notamment celui de la sécurité sociale, au profit des créanciers de pension.

Mais, quels que soient les progrès réalisés, il est exact, madame, que le texte législatif dont je viens d'évoquer les principales dispositions n'a pu encore régler tous les problèmes, en particulier celui que pose la recherche du débiteur lorsque cette recherche se révèle infructueuse ou, autre cas délicat, lorsque le débiteur est insolvable.

Dès lors, un certain nombre d'idées ont été avancées. L'une de celles qui vient à l'esprit consiste à créer un fonds de recouvrement des pensions alimentaires, chargé de régler directement les pensions aux créanciers et de se retourner ensuite

contre le débiteur, les pensions demeurées impayées restant à la charge dudit fonds. Mais vous concevez, mesdames, messieurs, qu'une telle institution présenterait des difficultés pour les finances publiques.

D'autres idées sont mises en avant. Elles consisteraient, par exemple, à favoriser le règlement des intérêts pécuniaires entre époux par le versement d'un capital, le transfert de la propriété ou de l'usufruit d'un bien, ou la constitution d'une rente viagère indexée.

Autre idée également étudiée : permettre au juge d'assortir la pension alimentaire, chaque fois que cela est possible, de garanties de caractère réel, en matière d'hypothèque, ou personnel, en matière de caution.

Quoi qu'il en soit, et comme l'Assemblée nationale le sait, la chancellerie étudie actuellement un projet de réforme du divorce qui sera vraisemblablement soumis au Gouvernement d'ici à la fin de l'année et dont le Parlement pourrait se saisir à sa session de printemps. C'est à l'occasion de cette discussion d'ensemble que l'importante question qui vient d'être soulevée devrait trouver sa solution. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

#### CONDITION FÉMININE

**M. le président.** La parole est à Mme Constans.

**Mme Hélène Constans.** Dans une récente interview à l'hebdomadaire américain *Newsweek*, vous avez déclaré, monsieur le ministre de l'intérieur, que vous reconnaissiez volontiers être « un chauviniste mâle », et que vous estimiez que « le rôle de la femme est d'abord d'être maîtresse de maison ».

Ne croyez-vous pas que ce propos est en contradiction :

Premièrement, avec l'objectif que le Président de la République et le Gouvernement ont assigné au secrétariat d'Etat à la condition féminine, à savoir : « promouvoir toute mesure destinée à améliorer la condition féminine, assurer l'accès des femmes aux différents niveaux de responsabilité dans la société française et... éliminer les discriminations dont elles peuvent faire l'objet » ;

Deuxièmement, avec le droit de la femme d'être l'égale de l'homme et avec la volonté largement manifestée par les femmes françaises d'assurer leur promotion et leur autonomie dans tous les domaines ?

Nous aimerions donc savoir, monsieur le ministre, si votre déclaration à *Newsweek* ne traduit pas plus exactement les intentions du Gouvernement à l'égard des femmes que la création du secrétariat d'Etat à la condition féminine, auquel cas celui-ci ne serait qu'une parure ou une façade libérale pour un régime qui veut maintenir les femmes dans une situation d'infériorité et de dépendance, et n'entend pas accorder les moyens nécessaires à une véritable et complète promotion féminine, ce dont témoigne actuellement l'absence de toute mesure spécifique dans le projet de budget pour 1975. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

**M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.** Madame le vice-président de l'Assemblée nationale, je ne porte pas une attention aussi assidue que vous à la lecture de la presse américaine. (Rires et applaudissements sur les bancs de la majorité.)

J'appelle votre attention sur le fait qu'il ne s'agit sûrement pas d'une interview mais d'un commentaire de journaliste, et je ne me porte jamais garant de tels commentaires. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Sur le fond même de votre question, madame, je répondrai ceci :

Je crois que nous allons vers une civilisation qui sera, sinon féminine, en tout cas beaucoup plus dominée par les femmes que dans le passé. (Mouvements divers.)

Au cours de l'histoire, nous avons connu des civilisations dominées par les armes, et les femmes n'y avaient pas leur place. Nous avons connu aussi des civilisations fondées sur l'agriculture ou l'industrie, c'est-à-dire des civilisations de l'effort physique qui ne pouvaient être dominées par les femmes.

Je pense que, dans la société de demain, on fera appel, au contraire, à l'intuition et à l'esprit créateur, qualités particulièrement caractéristiques des femmes. (Même mouvement.)

Leur place sera donc à l'avenir beaucoup plus importante que dans le passé.

**M. Louis Mexandeau.** Ce n'est pas sérieux! (Vives interruptions sur les bancs de la majorité.)

**M. le président.** Monsieur Mexandeau, en interrompant vous risquez de voir diminuer le temps de parole réservé à vos collègues. (Interruptions sur les bancs de l'opposition.)

**M. Louis Mexandeau.** Le ministre dit n'importe quoi! (Exclamations sur de nombreux bancs de la majorité.)

**M. le président.** Monsieur Mexandeau, l'Assemblée vous écoutera avec intérêt lorsque vous disposerez d'un temps de parole, mais vous n'avez pas à interrompre l'orateur.

Veillez poursuivre, monsieur le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.** Il est vrai que, lorsque M. Mexandeau parle, nous entendons n'importe quoi. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Mais revenons à l'objet de votre question, madame Constans, et à des considérations d'ordre pratique.

Dans mon ministère, qui n'est pas particulièrement féminin (Sourires), j'ai veillé à ce qu'un effort soit fait. Un tournant administratif a même été pris. Il y a quelques mois, j'ai signé le décret que j'ai soumis au Gouvernement, portant nomination de la première femme sous-préfet de France. Mlle Hugodot, qui, je me plais à le souligner, a remarquablement réussi dans son poste.

Il y a quelques semaines, j'ai ouvert aux femmes le concours pour le recrutement des commissaires de police.

Voici quelques indications chiffrées : la police compte maintenant 160 inspecteurs féminins de police au terme d'un recrutement effectué en trois ans. Le prochain concours réservera quarante places aux femmes. On trouve parmi le personnel féminin, à l'administration centrale, deux administrateurs civils ; à la préfecture de Paris, quarante-neuf administrateurs ; à la préfecture de police, un sous-directeur et dix-neuf administrateurs ; dans les tribunaux administratifs, un président et neuf conseillers ; l'ancienneté et la qualité des candidates futures font que, vraisemblablement, trois ou quatre postes de président de tribunal administratif seront occupés par des femmes au cours des prochaines années.

Enfin, dans le personnel féminin des préfectures, on compte d'ores et déjà quarante chefs de division, quatre-vingt-quatorze attachés principaux et 846 attachés de préfecture.

Le bilan n'est, certes, pas entièrement satisfaisant. Un grand progrès reste encore à faire pour arriver à l'égalité.

Mais croyez bien, madame, que, dans mon ministère, je m'y emploierai, quelles que soient les déclarations de la presse américaine. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

#### DIFFICULTÉS DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

**M. le président.** La parole est à M. Fiszbín.

**M. Henri Fiszbín.** Monsieur le président, on connaît les difficultés importantes que rencontre actuellement l'industrie automobile. On connaît également les conséquences que les salariés en ont déjà subi.

Or de nouvelles et graves menaces se profilent à l'horizon. C'est ainsi qu'un plan serait à l'étude aux usines Citroën, prévoyant des milliers de licenciements au cours des mois à venir. Bien entendu, la direction de cette entreprise n'a fait aucun commentaire et, à ce jour, n'a pas saisi le comité d'entreprise.

Mais on conviendra que cela ne saurait suffire à justifier l'absence d'intervention des pouvoirs publics dans un problème aussi grave. Si vous vous contentiez, monsieur le Premier ministre, d'attendre l'annonce de milliers de licenciements pour vous en préoccuper, vous n'auriez même pas l'excuse de devoir « gérer l'imprévisible » puisque de tels licenciements sont prévus.

C'est pourquoi je vous demande si vous comptez obtenir de la société Citroën des informations détaillées sur ses projets en matière d'emploi ; si vous êtes résolu, le cas échéant, à vous opposer catégoriquement aux milliers de licenciements qui pourraient être envisagés ; enfin, si vous entendez prendre des mesures d'urgence afin d'empêcher une grave crise de l'emploi dans l'industrie automobile, notamment en l'aidant à devenir,

pour le plus grand profit de notre économie et de la nation, l'industrie des moyens de transport dont nous avons un si grand besoin. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail.

**M. Michel Durafour, ministre du travail.** Monsieur le député, le Gouvernement, comme vous-même, est très attentif aux mouvements de l'emploi, notamment dans le secteur de l'automobile.

C'est pourquoi le ministère du travail se tient informé, au jour le jour et autant qu'il le peut, de la situation de l'emploi dans ce secteur essentiel — vous l'avez dit et c'est vrai — pour l'ensemble de notre économie.

A l'heure actuelle, aucune demande de licenciement collectif n'a été formulée par les usines Citroën et mon département ministériel n'a été saisi d'aucune demande en ce sens.

Il semble que cette société envisage — je parle, bien sûr, au conditionnel — un certain chômage technique au moment des fêtes du nouvel an, lequel serait peut-être récupéré au cours des semaines suivantes.

Mais à l'heure présente, je le répète, aucune demande, de quelque nature qu'elle soit, n'a été présentée. Or vous savez qu'un certain processus doit être mis en place avant tout licenciement, notamment collectif.

En tout état de cause, je puis vous assurer, monsieur Fiszbín, que le Gouvernement et moi-même surveillons avec la plus grande attention ce secteur dont vous avez évoqué l'intérêt et l'importance pour l'économie nationale. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

#### ASSASSINAT D'UN JEUNE ALGÉRIEN

**M. le président.** La parole est à M. Porelli.

**M. Vincent Porelli.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

Quatorze mois après l'assassinat à Marseille d'un Algérien de seize ans, le jeune Ladj Lounes, grâce à l'obstination du frère de la victime, un sous-brigadier de police et un des complices du meurtre sont sous les verrous.

Pendant ce temps courent toujours les autres assassins qui ont participé à cette chasse à l'Algérien comme courent toujours les tueurs du consulat de Marseille ainsi que la plupart des coupables d'autres meurtres semblables recensés dans toute la France.

A propos du développement de cette peste raciste, je vous pose, monsieur le ministre, les questions suivantes :

Pourquoi n'a-t-il pas été ordonné une enquête après le rapport d'expertise établissant que le jeune Algérien avait été tué par des balles venant d'un pistolet réglementaire de la police ?

D'autre part, et bien que la grande majorité des fonctionnaires de police ne doive pas être confondue avec la structure parallèle qui semble se constituer dans l'ombre, existe-t-il une organisation dans la police ayant des attaches avec le S. A. C. et dont le but serait de semer une terreur raciste ?

**M. Jacques Delong.** C'est une honte ! Le raciste, c'est vous !

**M. Vincent Porelli.** En tout état de cause, quelles mesures ont été prises pour stopper les campagnes racistes qui se trouvent à la source de tels crimes ?

Nous verrons, à vos réponses, si vous êtes décidé à assurer enfin la sécurité des travailleurs immigrés qui peuvent, dans tous les cas, compter sur la solidarité des travailleurs français, et si vous entendez réellement entretenir de bonnes relations avec l'Algérie et les autres pays dont nous accueillons les travailleurs indispensables à l'économie de la France alors que ces mêmes travailleurs sont si durement exploités.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

**M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.** Il est exact, monsieur Porelli, que le jeune Ladj Lounes, âgé de seize ans, a été abattu de trois balles de revolver, en août 1973, à Marseille.

Dès mon arrivée au ministère, après avoir pris connaissance du dossier, j'ai donné des instructions afin que des recherches se poursuivent activement.

A la fin du mois d'août dernier, des indices ont permis de conduire à l'arrestation, en octobre, de M. Canto, sous-brigadier de police, et, quelques jours plus tard, de M. Raymond Olivier, boucher. Tous deux sont en effet suspectés — je ne peux pas dire autre chose — du meurtre du jeune Ladj Lounes; ils relèvent maintenant du parquet et je pense que les juges se détermineront avec la même impartialité que dans l'affaire de Bagnaux. Quant aux autres personnes qui pourraient être engagées, elles relèvent de ma responsabilité, et les recherches se poursuivent.

Je défendrai toujours la police contre toutes les accusations injustes dont elle est souvent l'objet. La police est un corps nécessaire à tout pays civilisé, car il est impossible de vivre dans un Etat doté de lois et de règles, mais privé de police. C'est un corps essentiel à la vie d'un pays. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

En revanche, monsieur Porelli — je suis entièrement d'accord avec vous sur ce point — je ne tolérerai jamais qu'un policier se rende responsable d'un acte d'injustice ou de racisme et, à cet égard, je serais le premier à prendre des sanctions si cela se révélait nécessaire.

Je le répète, après l'arrestation de M. Canto et de M. Raymond Olivier, c'est au parquet qu'il appartient de rendre une décision. Le sort de ces personnes relève maintenant de la responsabilité de la justice et non plus de la mienne. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

#### SITUATION DE LA NÉOGRAVURE

**M. le président.** La parole est à M. Denvers.

**M. Albert Denvers.** Monsieur le ministre de l'industrie, vous avez tout récemment prononcé des paroles apaisantes à propos de la situation de La Néogravure.

Je vous demande aujourd'hui de les confirmer et, surtout, d'indiquer les mesures que vous envisagez de prendre à cet égard.

Les préoccupations de La Néogravure, y compris celles de son assise du Nord, intéressant au total plus de six mille salariés, ajoutent encore aux difficultés actuelles de l'emploi. Sur ce plan, dans la région du Nord, déjà très fortement traumatisée par les conflits qui sévissent dans les entreprises H. K. Porter et Titan-Coder, entre autres, la situation s'aggrave.

Quelles réponses comptez-vous donner aux propositions présentées par les organisations syndicales, toutes réunies, de La Néogravure, et qui ont trait au rapatriement des travaux commandés à l'étranger, à l'harmonisation des conditions de concurrence au sein du Marché commun, à l'institution de la pré-retraite et à l'alignement des imprimeries d'entreprise sur les conventions collectives nationales ?

Ainsi donc, monsieur le ministre, compte tenu du nécessaire potentiel dont l'imprimerie a besoin, comment l'Etat envisage-t-il d'intervenir pour préserver l'avenir de La Néogravure dans l'intérêt bien évident de la langue et de la culture françaises ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

**M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.** Monsieur le député, j'ai eu, en effet, l'occasion de répondre à plusieurs reprises aux questions qui ont été posées à propos de La Néogravure.

Je confirme tout le rôle que le Gouvernement a joué dans cette affaire, en intervenant de façon que puissent être poursuivies les activités de La Néogravure et que le temps soit donné de mettre sur pied un groupe industriel qui reprendrait les activités de cette entreprise et qui, vous le savez, est actuellement en voie de constitution. Des négociations à ce sujet ont encore en lieu ce matin à mon ministère, et ce groupe sera très prochainement en mesure d'agir.

Je confirme également que des négociations ont été entreprises avec les éditeurs qui, sous certaines conditions, ont déjà donné leur accord en ce qui concerne, d'une part, les augmentations de tarifs et, d'autre part, le rapatriement de travaux commandés à l'étranger.

Dans ces conditions, il est certain que la poursuite de la grève est préjudiciable aux intérêts de l'entreprise tout entière et qu'à partir du moment où le Gouvernement a fait ce qui était nécessaire pour qu'un groupe industriel reprenne les activités de La Néogravure, le fait de ne pas éditer les titres et de provoquer des pertes supplémentaires n'aide pas à la poursuite de ces activités.

En ce qui concerne les problèmes plus généraux de l'imprimerie, je peux, avec l'accord de M. le Premier ministre, annoncer la création d'un groupe de travail qui, réunissant tous les intéressés, examinera les mesures propres à assurer la survie et le développement de l'imprimerie de labeur. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

#### PRATIQUES DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

**M. le président.** La parole est à M. Aumont.

**M. Robert Aumont.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

A la suite de la publication du rapport de la commission parlementaire d'enquête sur les pratiques des sociétés pétrolières, le *Journal du Dimanche* a fait un certain nombre de commentaires pour le moins tendancieux, sur la base de renseignements dont il situe l'origine dans les milieux gouvernementaux.

Or tous ceux qui, comme moi-même, ont appartenu à cette commission d'enquête savent qu'elle a conduit son travail avec rigueur.

Aussi, monsieur le Premier ministre, je désirerais vous poser deux questions.

Premièrement, l'article paru dans le *Journal du Dimanche* correspond-il à l'opinion du Gouvernement sur le travail de la commission ? Dans l'affirmative, cela reviendrait non seulement à jeter la suspicion sur l'intégrité des membres de la commission et sur notre Assemblée tout entière, mais aussi sur ceux des fonctionnaires qui ont collaboré à l'enquête et qui n'ont fait que suivre les instructions qui leur étaient données par le président et le rapporteur de la commission.

Deuxièmement, dans l'hypothèse où cet article ne correspondrait pas à l'opinion du Gouvernement, quelles mesures comptez-vous prendre pour qu'à la suite de cette enquête fouillée et sérieuse, notre pays définisse une politique pétrolière, une politique à l'égard des compagnies multinationales, une politique des entreprises à participation de capitaux d'Etat, ainsi que la nature des rapports qui doivent exister entre le secteur pétrolier privé ou semi-public et l'administration. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

**M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.** Monsieur le député, un rapport a été déposé par une commission parlementaire d'enquête. Il s'agit là d'une prérogative parlementaire, à propos de laquelle le Gouvernement n'a aucun commentaire à formuler.

En revanche, en ce qui concerne ce rapport, le Gouvernement entend — et j'aurai l'occasion de m'exprimer à cet égard devant l'Assemblée — fournir les réponses et précisions qui paraîtraient souhaitables, et lui donner toutes les suites qu'il pourrait devoir comporter. (Exclamations sur les bancs de l'opposition. — Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

#### MORATOIRE POUR LES ÉCHÉANCES FISCALES DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

**M. le président.** La parole est à M. Madrelle.

**M. Philippe Madrelle.** Monsieur le ministre de l'économie et des finances, l'asphyxie économique du pays se poursuit inexorablement. C'est, de manière très cursive, le moins qu'on puisse dire.

Je vous demande donc de décider d'un moratoire pour toutes les échéances fiscales et sociales des petites et moyennes entreprises, à l'exemple de ce que M. Couve de Murville, alors Premier ministre, fit en 1968. (Applaudissement sur les bancs de l'opposition.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le député, M. le garde des sceaux a déjà eu l'occasion de dire que ses services mettaient au point, avec l'ensemble des ministères intéressés, un projet comportant un moratoire pour toutes les entreprises, qui sera pris dès que l'on connaîtra avec précisions les conséquences effectives sur leurs transactions de la crise actuelle des postes et télécommunications.

J'ajoute que, dès le début de la crise, les comptables publics ont reçu pour instruction d'accorder les reports d'échéance qui étaient nécessaires. Les banques ont également été invitées à faciliter la trésorerie des entreprises dans cette période difficile. Enfin, le conseil des ministres de la semaine dernière a adopté, sur ma proposition, un projet de décret tendant à proroger les délais de protêt pour les entreprises jusqu'au moment où les conséquences des mouvements actuels dans les postes et télécommunications seront mieux connus.

Quant à l'« asphyxie économique du pays » dont vous avez fait état au début de votre question, M. Boudet a clairement montré tout à l'heure que le ministère de l'économie et des finances n'en était pas responsable. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**M. Jacques-Antoine Gau.** Vous y mettez de la bonne volonté !

**M. André Guerlin.** Votre réponse n'est pas sérieuse !

#### PROLONGATION DE LA GRÈVE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

**M. le président.** La parole est à M. André Billoux.

**M. André Billoux.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. Elle concerne, bien entendu, la grève qui se prolonge.

Les réponses que vous avez fournies tout à l'heure ne nous ayant guère satisfaits, ma question, monsieur le secrétaire d'Etat, est très précise.

Quelles initiatives le Gouvernement compte-t-il prendre pour mettre un terme à la situation actuelle, préjudiciable aux intérêts non seulement des postiers mais aussi des usagers de la poste ?

En refusant aux employés des postes et télécommunications la satisfaction de leurs légitimes revendications en matière d'effectifs et de rémunérations, le Gouvernement n'a-t-il pas le sentiment de bloquer la situation ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition. — Exclamations sur les bancs de la majorité.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

**M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.** Il est exact, monsieur André Billoux, que les deux revendications principales qui sont en cause dans cette grève ont trait aux effectifs et aux rémunérations.

En ce qui concerne les rémunérations, d'abord, j'affirme que, pour l'ensemble des agents des postes et télécommunications, les mesures inscrites dans le protocole du 5 novembre dont j'ai parlé précédemment sont plus intéressantes qu'une prime de vie chère analogue à celle que réclament les organisations syndicales, car une telle prime n'aurait, sur le plan des carrières, aucune signification.

Si vous voulez bien vous reporter au protocole qui a été discuté de façon approfondie avec les organisations syndicales — même si, par la suite, celles-ci n'en ont tiré aucune conclusion en ce qui concerne la reprise du travail, ce que je regrette — vous constaterez que les mesures qui y sont inscrites constituent, en faveur de la fonction publique dans les postes et télécommunications, un dispositif extrêmement important qui n'a pas eu d'équivalent depuis de nombreuses années.

**M. Gilbert Schwartz.** Cela se saurait !

**M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat.** Cela ne se sait pas, précisément parce qu'on ne nous aide pas à le faire savoir ! (Exclamations sur les bancs de l'opposition. — Applaudissements sur les bancs de la majorité.) C'est le moins que l'on puisse dire. Je n'ai pas à prononcer les mots auxquels chacun pense, mais je garde mon opinion à ce sujet !

Voilà pour les rémunérations.

Quant aux effectifs, on peut avoir différentes opinions. On peut extrapoler la courbe des créations de postes budgétaires dans les P.T.T. depuis vingt ans et constater que, si l'on continue ainsi pendant cinquante ou soixante ans — j'ai fait le calcul — à peu près les trois quarts de la population active française devraient appartenir à l'administration des P.T.T. (Très bien ! très bien ! sur les bancs de la majorité.)

**M. Pierre Villon.** Ce n'est pas sérieux !

**M. Roger Roucaute.** Encore une perle !

**M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat.** Je ne partage pas cette opinion, mais sa logique n'est cependant pas niable.

On peut, à l'inverse, considérer que la pénurie d'effectifs des P.T.T. est tellement dramatique, tellement intolérable qu'elle met en cause l'existence même de cette administration et qu'elle pousse inéluctablement — comme le prétendent certains — à la privatisation.

Cette opinion est, à mon sens, tout aussi faussée que la première, car elle est tout aussi exagérée.

Plus raisonnablement, on peut considérer qu'il ne serait pas absolument inutile de prévoir dans les prochains projets de budget des postes et télécommunications un certain nombre d'emplois supplémentaires, afin de permettre à l'administration de mieux remplir ses missions et aux agents de l'entreprise d'obtenir certaines satisfactions progressives en matière de durée du travail. C'est aussi une opinion.

J'aurai l'occasion de m'expliquer plus en détail dans quelques jours sur le contenu du projet de budget pour 1975 et sur les avantages qu'il comporte en faveur des agents des postes et télécommunications par rapport à l'ensemble de la fonction publique, d'une part, et aux années antérieures d'autre part.

S'agissant de la poursuite de la grève, je répondrai simplement à M. André Billoux qu'à partir du moment où cette question a été très longuement débattue, non seulement entre les organisations syndicales et le représentant du Gouvernement mais aussi au sein du Gouvernement, et sera, sans doute, évoquée dans quelques jours devant l'Assemblée, elle n'implique plus seulement un arbitrage propre aux P.T.T. mais elle concerne la vie économique de l'Etat dans son ensemble.

Poursuivre une grève si dommageable à l'ensemble du pays et à l'avenir du service public des P.T.T., en mettant presque exclusivement en avant ce problème des effectifs, est une mauvaise action. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions au Gouvernement.

— 3 —

#### MISES AU POINT AU SUJET DE VOTES

**M. le président.** La parole est à M. Fanton.

**M. André Fanton.** Je tiens à préciser tout de suite que ma mise au point intéresse aussi MM. Boscher, Xavier Deniau, Kédinger, Lauriol, Bernard Marie et André-Georges Voisin.

Ayant eu la curiosité, absurde, je le reconnais, de consulter l'analyse du scrutin n° 103 du 12 novembre 1974 portant sur un amendement n° 136 de M. Paul Laurent à propos de l'article 25 du projet de loi de finances, c'est-à-dire les crédits militaires, j'ai eu la stupéfaction de constater que les chiffres figurant dans l'analyse du scrutin ne correspondaient pas aux résultats tels qu'ils ont été annoncés en séance publique.

En effet, selon le compte rendu analytique de la séance d'hier après-midi, le président de séance a annoncé que sur 485 votants et suffrages exprimés, 304 voix s'étaient prononcées contre l'amendement et 181 pour. Or les résultats qui figurent sur l'analyse du scrutin font état de 450 votants — au lieu de 485 — soit 281 voix contre et 169 pour.

Ce scrutin public — chacun peut en témoigner — s'est déroulé en deux parties. D'abord par le procédé électronique, puis, en raison d'une défaillance de l'appareil, par bulletins. Le président de séance a annoncé qu'il avait été compté 485 bulletins. Il semble donc qu'entre la proclamation du résultat, hier après-midi, et l'impression de la feuille d'analyse du scrutin trente-cinq bulletins aient disparu. (Mouvements divers.)

Je suis d'autant plus fâché de figurer parmi ceux dont les bulletins ont disparu que j'avais plusieurs raisons de voter les crédits militaires, et par conséquent de voter contre l'amendement de M. Paul Laurent.

**M. Marc Lauriol.** Nous aussi !

**M. André Fanton.** Parmi ces raisons, l'une m'est personnelle : j'ai occupé naguère de modestes fonctions gouvernementales à la défense nationale et, puisque la politique n'a pas changé depuis lors dans ce domaine, la tradition voulait que je sois l'un des premiers à voter les crédits militaires et donc à m'opposer à l'amendement.

Mais j'ai deux autres raisons qui sont communes aux collègues que j'ai cités en commençant. Nous avons apprécié l'exposé de M. le ministre de la défense et nous approuvons

totallement la politique de défense du Gouvernement telle qu'elle a été définie de façon si claire et si précise par M. le Président de la République.

Je suis donc très fâché, monsieur le président, que, dans un scrutin de cette importance, il ait pu, se produire certaines anomalies. Selon moi, les seuls résultats qui ont une réelle valeur sont ceux que le président proclame en séance publique. Nous devons donc considérer que 485 députés sur 490 ont participé au scrutin. Peut-être sera-t-il difficile d'identifier les cinq collègues qui étaient absents. (Sourires.)

En conclusion, je tiens à réaffirmer nettement qu'en votant contre l'amendement n° 136 mes six collègues et moi-même entendons marquer notre appui à la politique de défense nationale du Gouvernement qui a été exposée par M. le Président de la République. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**M. Pierre Villon.** Avec le général Stehlin !

**M. André Fanton.** Vous seriez bien le seul à pouvoir discerner la moindre convergence de vues entre M. Stehlin et moi-même. (Sourires.)

**M. le président.** Il s'est produit lors du scrutin un incident — que je regrette — dont on ne peut imputer la responsabilité à personne : la machine électronique a renoncé à fonctionner ! (Sourires). Constatons d'ailleurs que la machine électronique apporte une certaine précision dans les résultats car les votes dépendent de la position des clés, même si celles-ci ne sont pas manipulées par les ayants droit. (Sourires.)

Le scrutin par bulletins comporte d'autres aléas. Avant de proclamer les résultats, on pourrait, certes, attendre le pointage, mais il faudrait alors interrompre les débats pendant trois quarts d'heure, ce qui paraît inutile lorsque l'issue du scrutin ne fait pas de doute.

Toutefois, après pointage, les premiers résultats peuvent se révéler inexacts, ce qui est évidemment regrettable. Cela tient au fait que pour certains députés on trouve dans l'urne le bulletin qu'ils y ont mis et un autre qu'ils n'y ont pas mis, soit qu'il y ait eu erreur soit pour toute autre raison. C'est ce qu'on appelle « charger les urnes ». (Sourires). C'est bien pour quoi on a renoncé, dans la majorité des cas, au système du scrutin par bulletins.

La seule satisfaction que je puisse vous donner, monsieur Fanton, est de prendre acte de la protestation que vous avez élevée en votre nom et au nom de vos collègues, laquelle donnera encore plus d'éclat à un vote dont personne ne doutait. (Sourires.)

**M. André Fanton.** Certes !

**M. le président.** Si les autres mises au point ont le même objet, peut-être pourrions nous en faire l'économie ?

**M. Xavier Deniau.** Je renonce à prendre la parole, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Hausherr pour une mise au point au sujet de votes.

**M. Justin Hausherr.** Dans le même scrutin, M. Partrat et moi-même avons été victimes de la même mésaventure. Or, nous avions voté contre l'amendement.

**M. le président.** Je vous donne acte de cette déclaration.

**M. Guy Ducoloné.** Plusieurs collègues de mon groupe ont été portés comme non-votants alors qu'ils avaient évidemment voté pour l'amendement n° 136.

**M. Louis Mexandeau.** Je présente la même observation au nom du groupe socialiste.

**M. le président.** Je vous donne l'assurance, mes chers collègues, que le *Journal officiel* rétablira les résultats exacts de ce scrutin.

La parole est à M. Bégault pour une mise au point au sujet d'un vote.

**M. Jean Bégault.** Monsieur le président, dans le scrutin n° 105, du 12 novembre, portant sur l'ensemble du projet de loi organisant une consultation de la population des Comores, Mme Fritsch a été portée comme s'étant abstenue alors qu'elle avait voté pour.

**M. le président.** Je vous donne acte de votre déclaration.

— 4 —

## LOI DE FINANCES POUR 1975

(Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975 (n° 1180, 1230).

### TERRITOIRES D'OUTRE-MER

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, concernant les territoires d'outre-mer.

Ce matin, l'Assemblée a entendu les rapporteurs et le Gouvernement.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Brial, premier orateur inscrit.

**M. Benjamin Brial.** Monsieur le secrétaire d'Etat, le débat budgétaire sur les territoires d'outre-mer nous donne l'occasion de constater ce qui a été réalisé selon nos vœux et ce qui reste encore à accomplir selon nos souhaits.

Nous sommes nombreux sur ces bancs à apprécier les efforts accomplis par les gouvernements successifs de la V<sup>e</sup> République. Ils sont loin d'être négligeables, mais nous sommes angoissés par la situation économique actuelle. C'est pourquoi vous me permettez de présenter mon intervention sous le signe de la fidélité dans la continuité.

Je le fais d'autant plus volontiers que vous êtes vous-même l'illustration de ce principe dans le cadre de vos hautes responsabilités gouvernementales.

Je considère que c'est une chance pour le député du plus jeune territoire d'outre-mer d'avoir à exprimer les vœux et les besoins de ses populations à un secrétaire d'Etat qui joint au dynamisme de la jeunesse une solide expérience des affaires de l'outre-mer.

Je partage également, avec mes collègues, l'avantage de la compétence, confirmée de longue date, dont nous font bénéficier avec tant de dévouement désintéressé MM. les rapporteurs des commissions. Je tiens à leur renouveler mes remerciements.

J'ai parlé de fidélité et de continuité. Depuis sept ans, je crois en avoir témoigné au nom des Wallisiens et des Futuniens.

Ils entendent, avec moi, montrer que treize ans après leur choix démocratique, leur volonté d'attachement, naguère manifestée au général de Gaulle, traduit la force des liens qui les unit à jamais à la République.

Si nous avons l'ambition d'être une France exemplaire dans l'immensité du Pacifique, nous avons aussi le droit de compter sur le concours actif du Gouvernement.

Une part des réalisations a été acquise, mais nous craignons légitimement que les difficultés économiques et financières nationales ne frappent injustement les terres françaises éloignées.

Depuis 1961, il nous a été garanti une série de mesures de « rattrapage » afin de mettre le nouveau territoire au niveau moyen des plus anciens.

Les actions engagées ne sont pas d'un coût financier tel qu'il puisse justifier un freinage brutal et dangereux.

Je vous ai saisi, monsieur le secrétaire d'Etat, par une lettre en date du 17 octobre dernier, de l'essentiel de nos problèmes urgents.

Je remercie le Gouvernement et vous-même d'en avoir déjà tenu compte pour la subvention du budget territorial. Je rappelle simplement que ces problèmes ont trait à l'électrification, aux adductions d'eau et aux ensembles hospitaliers.

A cet égard, les retards doivent être comblés sans plus attendre, parce que nos demandes correspondent au minimum incompressible de nos besoins.

Comment le Gouvernement de la République pourrait-il accepter de différer des mesures qu'il prend volontiers pour les plus modestes circonscriptions cantonales de la métropole ?

Cela ne serait pas sérieux et je sais tout l'intérêt que le Gouvernement attache, à travers le secrétariat d'Etat de tutelle, à nos préoccupations.

C'est un fait que le territoire de Wallis et Futuna est représentatif de la France dans le Pacifique au milieu d'une constellation d'îles anglo-saxonnes.

Pour ce motif, que je ne répéterai jamais assez, nous comptons sur votre action pour assurer les plus grandes chances de succès à notre participation aux jeux du Pacifique Sud.

Au-delà des nobles soucis de la compétition sportive internationale, j'ai le devoir de souligner à cette tribune, pour la sixième année consécutive, la grave insuffisance dont nous souffrons sur le plan des moyens d'information.

Le territoire de Wallis et Futuna, comme toute autre terre française, a besoin d'un instrument de diffusion des informations.

D'abord, pour les populations elles-mêmes, il n'est plus supportable qu'elles soient condamnées au silence sur les affaires locales, politiques, économiques, sociales et culturelles.

Il est inquiétant qu'elles aient à s'en remettre à des relais extérieurs pour faire connaître leurs activités et pour apprendre les événements nationaux et mondiaux.

Il est paradoxal que la République les abandonne à l'écoute des puissantes radios étrangères.

D'autres vous parleraient de la crise du papier et des difficultés de l'information par voie de presse. Pour nous, c'est un luxe que nous ne pouvons pas nous permettre d'envisager. C'est pourquoi le domaine de l'information radiodiffusée reste capital dans le territoire de Wallis et Futuna.

Mes propos ne mettent pas en cause la station de Nouméa. Chacun fait au mieux mais les moyens ne sont ni à la taille des besoins, ni à la hauteur du prestige mondial de la France.

Il est temps d'en finir avec les promesses toujours renouvelées. Il faut lancer dès maintenant la station française de Wallis et Futuna face au puissant réseau anglo-saxon des Samoa et des Fidji.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les observations essentielles que je voulais formuler. En dépit de certaines réserves, je voterai votre budget dans l'espoir que le poids de mes propos sera apprécié par vous et par M. le Premier ministre. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**M. le président.** La parole est à M. Claude Weber.

**M. Claude Weber.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, j'ai relevé, dans les derniers numéros du « Bulletin des commissions », quelques appréciations relatives au budget des territoires d'outre-mer pour 1975.

Je cite, entre autres: « vulnérabilité des équilibres économiques », « inquiétude pour le niveau de vie de la population », « insuffisance des crédits par rapport aux besoins des territoires ».

En effet, pour un taux d'inflation supérieur à celui de la métropole, c'est-à-dire approchant 20 p. 100, le budget des territoires d'outre-mer ne progresse que de 13,5 p. 100, c'est-à-dire d'un pourcentage moindre que les années précédentes. Les dépenses d'investissement n'évoluent, en autorisations de programme, que de 3,7 p. 100, et les subventions d'équipement ne permettent pas d'exécuter le VI<sup>e</sup> Plan.

Il est impossible de cerner, dans ce budget, les dépenses prévues pour la police. Toutefois, si les crédits inscrits pour l'action sociale et culturelle régressent de 6,6 p. 100, les dépenses affectées à l'appareil d'Etat croissent de 17 p. 100.

En vérité, ce budget des territoires d'outre-mer n'a pas pour objectif d'élever le niveau de vie des populations, en améliorant l'utilisation des ressources et en accroissant les possibilités d'instruction, mais de permettre à la France de jouer sa partition dans la stratégie mondiale de l'impérialisme, en maintenant et en développant ses implantations militaires.

Je me limiterai — dans les quelques minutes dont je dispose — à un seul exemple pour montrer le véritable caractère de votre politique dans les territoires d'outre-mer: celui du territoire français des Afars et des Issas, un pays pauvre, avec 80 p. 100 de chômeurs, et une ville, Djibouti, séparée du reste du territoire par un réseau de barbelés.

Dans ce pays en perpétuel état de siège, où l'élément prédominant est représenté par la gendarmerie et l'armée, les élections se déroulent suivant des rites bien particuliers, avec le vote groupé, et en ville, avec un scrutin non pas par secteur géographique, mais par race.

Cette politique, qui défigure le vrai visage de la France, n'a fait que s'aggraver depuis l'arrivée de M. Giscard d'Estaing à l'Elysée.

L'emprise militaire se développe. Le journal *Le Monde* du 19 juillet dernier indiquait qu'à partir du mois d'août, les trois armées seraient considérablement renforcées, les forces terrestres augmentées — 5<sup>e</sup> régiment interarmes d'outre-mer, 13<sup>e</sup> demi-brigade de légion étrangère, 6<sup>e</sup> régiment d'artillerie de marine — et dotées des moyens les plus modernes, les forces aériennes accrues, la marine nationale dotée de bâtiments neufs et d'unités de débarquement.

Cette accumulation des moyens militaires français à Djibouti s'opère au moment où, sur l'île de Diego-Garcia, appartenant à l'archipel des Seychelles, les Anglo-Américains installent une base importante, autant que mystérieuse. Ce renforcement du potentiel militaire français a lieu durant la période où, à la Réunion, les Américains installent un radar géant pour le radio-guidage de leurs forces nucléaires sous-marines, où, dans l'île Maurice, les Sud-Africains tentent de s'infiltrer, où, dans cette même île, le port de Méhébourg va servir de base navale importante à la Grande-Bretagne.

Une situation explosive est ainsi créée dans l'Océan Indien, route des pétroliers géants et point chaud du monde.

C'est pour renforcer l'implantation de l'impérialisme américain dans l'Océan Indien et répondre à la stratégie générale des Etats-Unis que la France demeure à Djibouti et y amène troupes et armements.

La farce tragique que constituent les élections en territoire français des Afars et des Issas n'a pas empêché M. Giscard d'Estaing de déclarer le 18 septembre dernier à l'Elysée: « Le droit à l'autodétermination, toujours affirmé par notre pays, a été clairement exercé par les populations de ce territoire qui ont librement choisi de rester dans le cadre de la République française. »

Pour Paris, le sort du territoire a été scellé définitivement par le référendum du 19 mars 1967, référendum dont les résultats préfabriqués étaient commandés par les objectifs militaires que je viens d'évoquer.

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.** C'est scandaleux!

**M. Claude Weber.** Nous sommes favorables à l'autodétermination, mais à condition qu'elle soit véritable.

Quand le peuple somalien jouira de toutes les libertés démocratiques, quand tous les courants politiques bénéficieront de la liberté d'expression, y compris à la radio, quand les nombreux Somaliens expulsés pour activités politiques auront regagné leur pays, quand des élections totalement libres pourront se dérouler, alors le Président de la République française pourra parler d'autodétermination.

Il n'en est rien pour le moment à Djibouti où c'est toujours le colonialisme qui règne en maître.

Aux Somaliens en lutte, nous apportons le témoignage de notre solidarité. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

**M. Jean Fontaine.** Comme d'habitude!

**M. Isidore Renouard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.** Ce n'est pas sérieux!

**M. le président.** La parole est à M. Sanford.

**M. Francis Sanford.** Mon collègue et ami Rock Pidjot, député de Nouvelle-Calédonie, contraint de regagner sa circonscription, m'a chargé de lire son intervention:

« Je me félicite de ce que, comme chaque année, l'examen du budget des territoires d'outre-mer me fournisse l'occasion — qui est d'ailleurs la seule — de faire le point publiquement sur les problèmes qui se posent en Nouvelle-Calédonie.

« Je désirerais d'abord signaler à M. le secrétaire d'Etat qu'aucun crédit n'est inscrit, au titre des ministères techniques, pour permettre d'adapter l'infrastructure de l'aérodrome de Tontouta à l'accueil des avions du type Boeing 747. Je souligne

combien il est important, du point de vue du tourisme, de réaliser cet équipement réclamé par la chambre de commerce de Nouvelle-Calédonie. »

« Je déplore, d'autre part, que les augmentations prévues dans ce budget concernent pour l'essentiel des dépenses de fonctionnement. »

« Si la proposition de loi tendant à modifier la loi Lamine-Gueye que j'ai déposée avait été adoptée, elle aurait permis de supprimer l'indemnité d'éloignement représentant quatorze mois de solde supplémentaires tous les trois ans pour tous les fonctionnaires détachés en Nouvelle-Calédonie. En compensation, il aurait été possible d'instituer un nouveau régime des congés, celui qui est actuellement en vigueur étant profondément inadapté à la rapidité des liaisons aériennes, et présentant un caractère véritablement inhumain : aucun congé sur place pendant trois ans et ensuite six mois de congé. Cette pratique remonte au temps de la marine à voile.

« Je constate, d'autre part, l'absence dans ce budget d'une inscription de 100 millions de francs pour la subvention promise par votre prédécesseur afin d'assurer l'équilibre du budget de la Nouvelle-Calédonie et de compenser la perte de recettes due à l'exonération de 50 millions de francs prévue au profit de la société Le Nickel. A ce sujet, je fais observer que le Gouvernement ne nous a toujours pas fait connaître son point de vue sur le projet de convention fiscale entre le territoire, la société Le Nickel et l'Etat. Puisque l'Etat a cru devoir accorder une exonération à de grosses sociétés, et prélever ainsi arbitrairement certaines sommes sur le budget destiné aux communes, puisque, d'autre part, il refuse le projet de l'I. N. C. O. — International Nickel Corporation of Canada — puisqu'il a ainsi endetté très gravement la Nouvelle-Calédonie, il est normal qu'il rembourse au territoire les sommes correspondant aux exonérations qu'il a si généreusement accordées. »

**M. Gilbert Schwartz.** Très bien !

**M. Francis Sanford.** « Il me serait agréable, monsieur le secrétaire d'Etat, de savoir si le Gouvernement serait d'accord pour relancer le projet d'extraction et de raffinerie de pétrole, en liaison avec la compagnie américaine Mobil, dans la région de Koumac, riche en pétrole et en nickel, mais où aucun projet n'a vu le jour.

« J'appelle votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la détérioration du climat politique de la Nouvelle-Calédonie, par suite de l'absence totale de réforme et de changement. Les réformes doivent être faites en temps voulu. Ensuite, il est trop tard pour y procéder.

« Une politique économique élaborée par l'administration, en vertu de laquelle est accordée une marge de 35 p. 100 aux grossistes et de 5 p. 100 aux détaillants sur un produit de première nécessité comme le riz, base de l'alimentation calédonienne et exonéré de tout impôt par ailleurs, a eu pour conséquence l'augmentation du nombre des importateurs et a entraîné un enchérissement du coût de la vie qui dépasse de loin celui de la métropole.

« Crise économique, cherté de la vie, aucun projet d'industrialisation, installation de minorités ethniques, grâce à une migration soutenue par le Gouvernement : telles sont les grandes lignes de la politique menée en Nouvelle-Calédonie depuis 1970.

« Nous voulons qu'interviennent des réformes, et notamment nous voulons accéder à un régime d'autonomie, c'est-à-dire un régime comportant des ministres, un président du conseil de gouvernement élu et un gouvernement composé de Calédoniens. Nous assistons avec intérêt à l'évolution du statut des Comores.

« Nous aimerions savoir enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, quelle position la France prendra à la conférence de Londres, au début du mois de novembre, sur l'indépendance des Nouvelles-Hébrides.

« Je signale que l'idée de nation calédonienne se répand de plus en plus, qu'un drapeau calédonien est apparu et que la répression qui s'est abattue sur les intellectuels mélanésiens et européens ne réglera pas le problème.

« Monsieur le secrétaire d'Etat, ce que nous demandons, ce sont des réformes de structures. Il serait regrettable que le Gouvernement ne tienne pas compte du résultat des élections présidentielles et qu'il n'admette pas la nécessité d'une autonomie pleine et entière pour la Nouvelle-Calédonie. »

Tel est le le texte dont M. Rock Pidjot m'a demandé de donner lecture devant cette Assemblée.



Disposant de cinq minutes, j'évoquerai maintenant en quelques mots la situation de la Polynésie française.

**M. le président.** Vous avez déjà dépassé votre temps de parole, monsieur Sanford, mais je vous laisse conclure.

**M. Francis Sanford.** Je vous en remercie, monsieur le président.

Je prends acte de l'engagement pris par le Gouvernement de déposer l'année prochaine un projet de loi sur une modification du statut des territoires d'outre-mer de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie, dans un sens plus libéral.

Je note également que le Gouvernement a précisé qu'il n'y aurait plus d'expériences nucléaires atmosphériques en Polynésie française.

Cependant, je me dois d'indiquer que nous sommes également opposés aux expériences souterraines prévues dans la petite île de Fangatau et à l'installation d'une centrale nucléaire dans la vallée de Papenoo, à Tahiti.

J'ai constaté avec plaisir le travail sérieux et bénéfique accompli par le C. N. E. X. O. en Polynésie française pour l'exploitation des océans, et notamment pour l'aquaculture.

A ce sujet, il est indispensable que la limite des eaux territoriales économiques de la Polynésie française soit portée à 200 milles marins. Cela éviterait l'invasion et le pillage actuel des eaux du Pacifique, en Polynésie française, par des flottilles de pêche étrangères.

Mais dans l'immédiat, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande, dans l'intérêt d'une grande partie des agriculteurs du territoire, d'intervenir pour que le coprah en Polynésie française soit payé au producteur à un prix qui corresponde réellement au cours mondial actuel de ce produit. En effet, les producteurs de coprah des îles Fidji, qui sont des îles indépendantes, et des îles Rarotonga, qui jouissent de l'autonomie interne, reçoivent l'équivalent d'environ cinquante francs C. F. P. par kilo, alors que les producteurs de Polynésie n'en touchent que trente environ. Il s'ensuit un malaise général auquel il serait bon, monsieur le secrétaire d'Etat, de mettre rapidement un terme.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Vivien.

**M. Alain Vivien.** Quels commentaires appelle le budget qui nous est soumis, monsieur le secrétaire d'Etat ? A la lettre, il serait tentant de répondre aucun, tant ce budget est insignifiant.

L'augmentation des dépenses ordinaires est due essentiellement à celle des mesures acquises, les mesures nouvelles représentant seulement 6,8 p. 100 de cet accroissement. Quant aux dépenses en capital, si les autorisations de programme augmentent de 7 p. 100, cet accroissement ne couvre même pas l'augmentation des prix.

Pourtant ce budget devrait être par essence un budget ambiteux, donc prospectif. Il est déplorable de constater qu'il n'en est rien. Aucune politique à long terme n'est mise en œuvre, que ce soit dans le domaine économique ou dans celui des institutions.

Les territoires d'outre-mer, comme par le passé, semblent la chasse gardée du pouvoir exécutif. Peu importe au Gouvernement que les assemblées locales demandent le droit de gérer plus complètement leurs affaires, que les parlementaires de ces provinces déposent des propositions de loi qui ne sont jamais étudiées et que tous les groupements politiques, y compris les partis de la majorité, l'assailent de projets de remodelage des statuts. Rien n'y fait. Le Gouvernement reste fidèle à sa ligne de conduite en ce domaine : l'immobilisme...

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** C'est scandaleux !

**M. Alain Vivien...** fil directeur qui a conduit depuis 1958 la longue théorie des ministres d'Etat, ministres délégués et secrétaires d'Etat qui se sont succédé à la tête de ce département ministériel.

Chacun d'eux a eu sa mode : M. Messmer et son « enrichissement du statut », M. Stasi et son « désenclavement des T. O. M. », et si M. Comiti n'est resté que le temps d'une élection présidentielle, monsieur Stirn, quelle sera votre mode à vous ?

Aux yeux des socialistes, il est temps que cesse ce savant ballet. Les problèmes d'outre-mer ne doivent plus être traités dans le secret du ministère ; les aspirations des peuples et de leurs élus, la personnalité de chaque territoire doivent être respectées.

Les individus doivent jouir du même respect, et nos compatriotes d'outre-mer ne doivent plus être traités en citoyens de second plan, et je m'explique.

Par un artifice qui se nomme, je crois, la « spécialité de législation », vous maintenez ces territoires à l'écart de presque toutes les grandes réformes. Serait-ce que vous craindriez du Parlement un empiètement sur le domaine réservé de l'exécutif qui choisit souverainement l'œuvre législative applicable dans les territoires d'outre-mer ?

Ainsi, en considérant le tableau des lois rendues applicables cette année dans les T. O. M., comment ne pas sourire ?

Vous nous dites, par exemple, que la loi portant réforme de l'O. R. T. F. a été rendue applicable à l'outre-mer. Très bien, mais pourquoi pas celle qui combat le racisme ? Au nom de quelle « spécialité » peut-on priver nos concitoyens d'outre-mer des mêmes droits que les habitants de la métropole dans le domaine des libertés publiques et des droits politiques ?

Dans le domaine économique, on est également obligé de remarquer qu'aucune politique suivie n'a été mise en œuvre.

Comment accepter que la métropole prenne en charge une partie des budgets locaux par le biais des subventions, alors que le Parlement ne peut apprécier l'utilisation qui en est faite puisqu'on nous demande de nous prononcer sans autres explications sur des mesures acquises représentant une somme d'environ 150 millions ?

Lorsque l'on sait qu'une partie de ces crédits est utilisée pour financer les importations de ces territoires, il peut être intéressant de se pencher sur la nature des principaux produits importés, et l'on apprend avec surprise que les Comores importent du poisson, que la Nouvelle-Calédonie importe de nombreux produits alimentaires, que la Polynésie importe de la viande et des légumes.

Cette revue n'est pas exhaustive, mais elle montre à quel point la politique de subvention suivie jusqu'à présent peut se révéler néfaste, si elle ne s'accompagne pas d'une politique réelle de développement.

A ce sujet, une question doit être posée. En effet, en étudiant les budgets territoriaux fournis à la commission des finances de l'Assemblée, nous avons constaté que celui de la Nouvelle-Calédonie présente une particularité : dans les recettes figure un poste « Services du Trésor » doté de 100 millions. Peut-on obtenir quelques éclaircissements sur ce que cette dénomination recouvre ?

En Nouvelle-Calédonie, l'exploitation du nickel a subi ces derniers temps les contrecoups des fluctuations du dollar. La monnaie américaine ayant retrouvé son hégémonie, il est à souhaiter que l'Etat ne soit pas conduit à subventionner la société Le Nickel, comme l'intention lui en avait été prêtée il y a quelque temps. Toutefois, il serait peut-être dangereux de tout miser sur l'exploitation de ce minéral, et il est regrettable de noter que les productions d'exportation, telles que le coprah, le café et les productions de subsistance — agriculture, pêche et élevage — ne correspondent pas aux possibilités d'exploitation réelles du territoire.

L'établissement du centre d'expérimentation du Pacifique en Polynésie, par ses retombées économiques, a permis un certain développement du pays. Mais n'est-il pas aberrant de fonder toute l'économie du territoire sur cette activité, car quel que soit le jugement que l'on porte sur l'arme atomique, à plus ou moins brève échéance la base nucléaire devra évacuer Tahiti ? Une politique de rechange est-elle déjà mise au point ? Elle n'apparaît guère dans le projet de budget qui nous est soumis.

La subvention au territoire des Afars et des Issas est essentiellement consacrée à l'entretien du personnel militaire que la métropole envoie à Djibouti. Si l'on se réfère aux récentes déclarations d'un ami incontestable de la France le président Léopold Senghor, la question se pose de savoir si la décision qui a été prise de maintenir une force contestable sur les bords de la mer Rouge ne va pas à l'encontre de l'histoire et de nos vrais intérêts.

Quant à Saint-Pierre et Miquelon, inutile de souligner ici le peu de cas qui est fait des besoins de ce territoire.

Pour tous les territoires, il semble qu'on préfère se référer à l'indice des prix métropolitains pour calculer l'augmentation des salaires des agents locaux, car les prix ont monté de plus de 20 p. 100 dans certains endroits. Et c'est ce moment qu'on choisit pour stabiliser les subventions accordées, sans pour autant qu'une nouvelle politique soit mise en œuvre. On trouve plus facile, par exemple, d'aligner la fonction publique saint-pierraise sur la fonction publique métropolitaine, sans se préoccuper des retombées inévitables sur les prix locaux.

En conclusion, on peut se demander quel est l'avenir des territoires d'outre-mer. En négligeant de prendre en considération leurs besoins, en ne tenant pas compte de l'identité propre de chacun d'eux, le Gouvernement accentue le déséquilibre existant entre la France et ces territoires.

Pour toutes ces raisons, dont une suffirait, le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche ne votera pas, monsieur le secrétaire d'Etat, le budget de pauvreté et d'immobilisme que vous nous avez soumis. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Gabriel.

M. Frédéric Gabriel. Monsieur le secrétaire d'Etat, le temps passe lentement à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Lorsqu'on revient quelques années en arrière, et que l'on examine le rythme de réalisation des programmes de survie du territoire, on n'ose penser que cette façon de faire reflète la pensée du ministre de la France d'outre-mer, personnage célèbre qui, en 1956, avait prétendu que le territoire coûtait trop cher ; il estimait à un million d'anciens francs la dépense par tête d'habitant, ce qui s'est d'ailleurs révélé inexact. Mais passons.

L'an dernier, j'ai insisté à cette tribune sur le programme d'actions indispensables. Mais sa réalisation se fait avec certaine lenteur en dépit des promesses formelles et des engagements des occupants successifs de la rue Oudinot. Nous attendons.

L'excellence des rapports de MM. de Rocca Serra, Renouard et Magaud est à souligner. J'ajoute qu'ils ne me démentent pas.

La principale de nos préoccupations est le désenclavement, c'est-à-dire la desserte maritime et aérienne du territoire, afin de pouvoir répondre aux besoins actuels et futurs de l'expansion.

Lors de sa déclaration du 31 octobre 1973, à l'Assemblée nationale, le ministre de l'époque soulignait que l'éloignement des territoires d'outre-mer constituait un handicap considérable et que malgré l'importance des efforts accomplis pour l'aménagement des infrastructures portuaires, les liaisons avec certains territoires étaient encore mal assurées. Le ministre ajoutait qu'il faciliterait l'établissement de lignes aériennes destinées à desservir notamment les îles Wallis et Futuna, Nouméa et les Comores. Il devait s'employer, en même temps, à obtenir un abaissement substantiel des tarifs aériens entre les territoires et la métropole.

Nous avons pris au sérieux cette déclaration, d'autant qu'il préconisait également la création d'une deuxième piste à l'aéroport de Saint-Pierre. Nous avons constaté, en effet, qu'un projet, déjà inscrit au VI<sup>e</sup> Plan, devait permettre aux avions un atterrissage sans visibilité sur le terrain de l'aéroport de Saint-Pierre. Ce projet, envisagé pour la fin du Plan, devait être réalisé à la fin de 1974. Nous avons attendu.

Or, nous sommes en 1974 et seul sera réalisé l'équipement I.L.S. — instrument landing system — qui restera inutilisable tant que les avions ne seront pas équipés à leur tour. Quant à l'aménagement de la piste actuelle, il serait reporté à 1976.

Je m'élève avec véhémence contre le procédé qui consiste à faire supprimer délibérément des crédits de paiement prévus au Plan, alors qu'ils sont indispensables au développement du territoire et à sa survie à un moment où le rendement de la pêche est faible et où nous sommes menacés par l'éventuelle application d'une décision de la conférence internationale sur le droit de la mer qui tend à porter à 200 milles la limite des eaux territoriales. Cette mesure toucherait gravement l'économie locale et entraverait le commerce avec les bateaux de pêche étrangers qui viennent en grand nombre s'avitailier à Saint-Pierre.

Il faut rétablir dans les plus brefs délais le crédit de 1 500 000 francs destiné à l'allongement de la piste. C'est indispensable.

Quant à l'abaissement du prix des transports préconisé par M. Stasi, il a été en partie réalisé, mais uniquement pour de petits parcours effectués vers la France ou par la compagnie locale Air Saint-Pierre, entre Saint-Pierre et Sydney. Les avions de cette compagnie, nécessairement subventionnée, vieillissent d'ailleurs si vite qu'il devient inquiétant de circuler sur ses appareils. Là encore, nous attendons.

En ce qui concerne la deuxième piste, tout le monde en admet la nécessité, et je peux faire état des textes qui le prouvent. Des promesses ont été faites, là encore. Cette réalisation mobilisera des crédits importants, et je demande simplement que ce projet soit inscrit au VII<sup>e</sup> Plan. Nous attendons avec confiance.

Pour les relations du territoire avec l'extérieur, le trafic maritime joue un rôle important. Le choix d'un bateau devait être fait l'an dernier. Un nouvel expert doit être choisi par la marine marchande, celui qui avait été désigné primitivement n'ayant pas plu, paraît-il, à la majorité du conseil général. Alors, nous attendons toujours. Ce serait drôle si ce n'était aussi grave et essentiel pour la vie de Saint-Pierre et Miquelon.

La commission des finances avait cependant, l'an dernier, à ma demande, souhaité vivement que soit remplacé le cargo *Ile de Saint-Pierre*. Il y a dans cette affaire une attitude assez désinvolte. Le bateau actuel est hors d'âge; il vient d'être remis provisoirement en état de circuler pour quelque temps, mais il est évident que l'achat du cargo postal administratif doit intervenir rapidement. Nous attendons.

Le réparateur canadien réclame 300 000 francs. Où sont les crédits? Nous attendons.

Et puis, il y a les travaux du port. Où en sont-ils? Nous attendons encore.

L'avion Transale, enfin, peut tenir dans les liaisons entre le territoire et la métropole une place à part. Il peut, en effet, au cours d'exercices réguliers, ravitailler le territoire en fruits et légumes. Mais la question posée au ministre de la défense ne semble pas encore avoir été entendue. J'insiste donc pour que vous interveniez, monsieur le secrétaire d'Etat, auprès de votre collègue, ministre de la défense.

Un problème également important pour la vie du territoire est celui du prix du poisson. Nous assistons à une sorte de scandale auquel je vous demande de bien vouloir porter remède.

Le poisson est payé par convention, aux petits pêcheurs de Saint-Pierre, 1,10 franc le kilogramme brut. Il est revendu à Paris, naturellement salé et présenté, à un prix qui se situe actuellement entre 20 et 23,95 francs le kilogramme.

Cela paraît vraiment anormal. Je ne crois pas qu'il existe une denrée agricole, quelque soit l'endroit où elle est récoltée dont le prix à la consommation soit vingt-deux fois plus élevé qu'à la production, quels que soient le coût du transport et les manipulations auxquelles donne lieu ce produit.

Au moment où l'augmentation des prix prend une accélération vertigineuse à Saint-Pierre et Miquelon, où se conjuguent l'inflation canadienne et l'inflation française, je demande que le prix du poisson soit plus élevé à la production et qu'une révision de la convention conclue l'an dernier majeure substantiellement le revenu des pêcheurs artisanaux de Saint-Pierre et celui des marins embarqués, d'autant que la rareté du poisson est un fait et que les compensations accordées en fonction de cette mévente sont insuffisantes.

Une aide exceptionnelle a été accordée en juin 1974 à l'ensemble des pêcheurs français, en raison de l'augmentation du prix du fuel. La pêche artisanale du territoire a, certes, bénéficié de 75 000 francs de subvention pour 20 000 hectolitres de fuel, mais cette ristourne n'a pas encore été versée. Nous attendons!

A l'heure actuelle, le prix du fuel a quadruplé et il faut un litre de carburant pour pêcher un kilogramme de poisson. L'aide conjoncturelle doit donc être renouvelée en 1975 et je vous en remercie vivement par avance. Je sais que nous pouvons compter sur votre intervention efficace auprès du secrétaire d'Etat aux transports et nous attendons.

Une autre conséquence de l'augmentation du prix du fuel est son incidence sur le coût du chauffage. Les dépenses de chauffage représentent une partie très importante du budget des familles du territoire. Je l'ai dit l'an dernier, le prix du chauffage dépasse parfois le montant des ressources des pensionnés, qui sont contraints de faire appel à l'aide sociale pour subvenir aux besoins essentiels de leurs familles. En effet, le revenu d'un pensionné moyen s'établit à 250 francs par mois, alors que les dépenses de fuel s'élèvent à 280 francs.

En métropole, le décret du 3 mai 1974 permet d'accorder accessoirement une allocation de chauffage aux familles les plus modestes, compte tenu des ressources nettes imposables et de la situation des familles. Son application a été étendue à Saint-Pierre et Miquelon, non par vote réglementaire, mais par votre décision unilatérale, monsieur le secrétaire d'Etat. L'allocation de chauffage territoriale est maintenant alignée sur l'allocation de logement métropolitain et je vous remercie de la diligence apportée à mettre un terme à une situation qui risquait de s'aggraver.

Le paiement de l'allocation étant assuré jusqu'à la fin de l'année, il importe de trouver des crédits, conjoncturels certes, mais nécessaires, pour 1975. Nous attendons.

Quant à la cherté de la vie, je signale, à titre indicatif, qu'à cette année, le prix du pain est passé de 0,60 franc à 1,65 franc le kilo. Les denrées les plus essentielles atteignent des prix exorbitants: le sucre, qui valait 2 francs le kilo, est passé successivement de 5 francs à 9,10 francs le kilo, d'où la nécessité d'une intervention du fonds de compensation, sur l'initiative du gouverneur. Les autres augmentations, que je ne citerai pas, sont toutes d'un niveau comparable.

Depuis longtemps déjà, on parle de l'installation du téléphone automatique à Saint-Pierre. Un technicien y a été envoyé en mission par le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. La modernisation du réseau téléphonique dont la vétusté actuelle constitue un handicap sérieux, notamment pour les communications avec le Canada et la métropole, s'impose de toute évidence. Nous attendons.

Un autre rapport concernant le tourisme, établi à la demande du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, a conclu à la nécessité de développer l'hôtellerie et l'accueil à Miquelon. Les services intéressés devront donc s'inspirer de ses conclusions pour essayer de promouvoir l'accueil des touristes, laissé au seul syndicat d'initiative. Nous attendrons.

Les touristes ont été, cependant, plus nombreux cette année que d'habitude — près de 20 000, alors qu'ils n'étaient que 10 000 l'année dernière — grâce au service d'un nouveau bateau de passagers d'une centaine de places, entre Terre-Neuve et Saint-Pierre. Ce bateau a constitué, durant l'été, un moyen important pour notre développement touristique.

En outre, il faudrait intervenir auprès du gouvernement canadien et utiliser les bonnes relations que nous entretenons avec ce pays voisin pour permettre aux Canadiens d'obtenir une majoration de la quantité de dollars qu'ils peuvent emporter à Saint-Pierre — de 25 à 100 dollars, par exemple. Je demande au Gouvernement de bien vouloir s'en préoccuper. Nous attendrons.

En matière d'enseignement, nous attendons les crédits qui ont été votés pour notre nouveau lycée. Nous espérons que la première pierre serait posée cette année. Nous attendons.

J'insiste aussi pour que, dans la répartition des crédits destinés à l'enseignement, une part plus importante soit faite à l'enseignement privé, qui assure à peu près la moitié du secteur du premier degré à Saint-Pierre et dont les ressources vont nécessairement en s'amenuisant en raison, notamment, de l'augmentation de ses charges.

J'appelle également votre attention sur la nécessité de sortir rapidement les décrets d'application de la loi du 12 juillet 1974 sur l'étatisation des fonctionnaires de Saint-Pierre et Miquelon. Cette affaire traîne depuis presque quarante ans et une certaine impatience commence à se manifester même si chacun reconnaît l'effort considérable que vous avez déployé, au printemps dernier, pour faire aboutir ce projet.

Je vous en remercie mais, pour le reste, n'attendons pas trop.

Nous avons appris avec intérêt que les chalutiers dont la construction a été aidée par l'Etat, et qui viennent remplacer les vieux chalutiers de Saint-Pierre et Miquelon sont sur le point d'être mis en service.

Après le *Croix de Lorraine*, qui a été attendu pendant six ans, ce sera *La Goëlette* dès ce mois-ci et, au début de l'année prochaine, un autre chalutier pour la pêche à la morue. Ces navires contribueront au développement de l'île et apporteront aux marins, aux dockers, aux travailleurs de l'usine de traitement des conditions de travail améliorées et des avantages matériels non négligeables. Sera-ce une ère nouvelle dans l'exploitation des ressources vivantes de la mer?

La société Interpêche, qui a pris le relais de la S.P.E.C., rencontre quelques difficultés cette première année. Nous comptons bien que, l'an prochain, les phénomènes constatés au point de vue maritime ne s'accroîtront pas.

J'ajoute au passage qu'il conviendrait d'envisager l'achat d'un nouveau frigorifique pour Miquelon car, actuellement, les pêcheurs ne peuvent pêcher qu'une quantité limitée de maquereaux, faute de pouvoir les voir traiter.

C'est une perte. Ce problème a été évoqué à plusieurs reprises. Il suffirait d'une décision rapide sur un crédit relativement peu élevé — 500 000 francs environ — pour que l'on puisse encourager la pêche aux maquereaux si la morue se raréfie encore. Nous attendons.

Enfin, la construction d'un établissement de quarantaine animale à Miquelon résoudra une grande partie du problème de l'emploi des jeunes, sur lequel nous nous penchons avec le plus vif intérêt.

Vous savez que les Saint-Pierrais et les Miquelonais s'expatrient peu. Rendons hommage à votre collègue de l'agriculture, M. Christian Bonnet, qui a saisi toute l'ampleur de ce problème pour ce qui concerne notre élevage et sa primauté au Canada et aux Etats-Unis.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, les ressources que procurent les impôts et les taxes du territoire ne sont pas extensibles à merci. Cessez donc d'envoyer, à la demande de certains qui agissent localement à des fins politiques, des agents du fisc en mission qui, en élaborant sur place un texte réglementaire draconien, menaçant, applicable au surplus aux plus petits revenus, font apparaître la métropole sous un aspect inquisitorial inadmissible.

Nos ressources sont à peine celles d'un chef-lieu de canton. Il est donc inutile de traquer les Saint-Pierrais et les Miquelonnais à des fins peu orthodoxes, en vérité. Modérez cette ardeur insolite, je vous en prie.

Le budget proprement dit n'appelle pas d'autre observation, sinon que le F. I. D. E. S. se substitue bien facilement aux initiatives ministérielles et pose ainsi, indirectement, le problème de l'existence même de votre secrétariat d'Etat.

J'ai été heureux d'apprendre, ce matin, que votre département ministériel a fait un effort particulier pour la remise en état totale de la voirie de la commune de Saint-Pierre. Ainsi, la dépense aura été payée deux fois en plus de trois ans.

J'aimerais savoir si l'administration locale a l'intention de poursuivre, devant le tribunal canadien compétent, les fournisseurs de ce matériau défectueux, dont la mauvaise qualité a fait l'objet des commentaires les plus défavorables de la part d'une population outrée et scandalisée par de tels procédés.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ces programmes d'action, la plupart du temps étudiés ou en voie de l'être, constituent une remise en ordre économique, sociale et de l'expansion, afin de mieux assurer l'avenir de notre jeunesse, malgré les retards que le conseil général et le gouvernement local ont été dans l'incapacité de combler. Hélas ! on a beaucoup trop attendu.

Bien sûr, on dit qu'un mauvais berger existe et qu'il est poursuivi par les chimères qui le hantent. S'il est à bout de souffle, il faut le relayer.

La population, croyez-le bien, demeure profondément attachée au pays. Dans les soubresauts actuels, elle restera à l'avant-garde, et pour toujours, de la fidélité nationale. Cette fidélité ne demande pas de récompense ; elle demande simplement qu'on lui rende justice, sans aumône.

Ce budget ne peut être qu'un budget de transition et il sera voté. Mais une contribution permanente doit y être apportée. Toute action bien menée est politique. Si vous vous éloignez de cet axiome, d'autres assureront votre propre tâche.

Face aux renoncements, les manifestations de leur emprise deviennent plus précises, plus pressantes, parfois plus arrogantes. Lorsque le réalisme n'est plus à votre portée, on se détourne de vous, on laisse entrevoir vos abandons.

Le petit pays que j'ai l'honneur de représenter devient le microcosme de pareils phénomènes.

Votre aventure en vaut la peine, puisque ce sont d'abord les femmes et les hommes de chez nous qui sont concernés, je vous demande de vous en souvenir, monsieur le secrétaire d'Etat. Nous vous faisons confiance. Mais, de grâce, n'attendons plus ! (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Omar Farah Iltireh.

**M. Omar Farah Iltireh.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de votre remarquable exposé sur les territoires d'outre-mer et, plus particulièrement, de vos propos concernant mon territoire.

Je remercie également les rapporteurs de leurs excellentes interventions. Je leur répondrai très rapidement en terminant.

Vous nous présentez un budget intéressant et, avec mes collègues de la majorité, je le voterai.

Mon intervention n'est pas dictée par une volonté négative de critiques. Je suis conscient des efforts que le Gouvernement et vous-même avez consentis en faveur de notre petit territoire. Je citerai à ce propos — vous l'avez souligné dans votre exposé, je m'en réjouis et je vous en exprime ma gratitude et celle de mes compatriotes — les crédits dégagés pour la construction de

la pénétrante Ouest qui, outre la voie ferrée, reliera par une route moderne l'Éthiopie au port de Djibouti. Cette réalisation permettra sans nul doute une relance de l'activité portuaire, bénéfique pour l'ensemble du territoire.

Face à la crise de l'énergie, les sources énergétiques nouvelles que procurera l'exploitation de la géothermie, pour laquelle le territoire français des Afars et des Issas paraît doué, ne peuvent laisser le Gouvernement indifférent. A ce sujet, le F. I. D. E. S. a contribué au financement des premières recherches ; les résultats n'en sont pas encore connus et ne pourront être établis avec certitude que si une campagne systématique de prospection est menée, non seulement sur l'unique site voisin du lac Assal, où ont lieu actuellement les forages, mais sur tous les points considérés comme favorables par les scientifiques.

Chacun reconnaîtra la nécessité de prévoir des crédits à l'effet de poursuivre la recherche et de réaliser l'exploitation des sources d'énergie géothermique dont nous aurons sans doute besoin, à plus ou moins brève échéance, en appoint des sources traditionnelles, aujourd'hui et pour longtemps défaillantes. Ainsi le commandant l'intérêt du territoire, bien sûr, mais aussi celui de la métropole.

Toujours dans le domaine prioritaire de l'économie, dois-je rappeler que de tous les territoires d'outre-mer celui des Afars et des Issas est, de loin, le plus déshérité ?

En l'absence de ressources naturelles, il lui faut rechercher des solutions ressortissant au secteur tertiaire, notamment au tourisme. Cette activité débute et se révèle prometteuse. Mais son développement est subordonné à une infrastructure hôtelière encore insuffisante et qu'il convient de développer. L'initiative privée s'y intéresse. L'appui du secteur public et parapublic est néanmoins indispensable et devra se manifester moins timidement que jusqu'à ce jour.

Sur le plan social, notre population urbaine souffre encore des dégâts causés par le séisme d'avril 1973. J'ai noté qu'on avait promis de faire jouer la solidarité nationale. Ces promesses ont-elles été tenues ? Je ne le pense pas.

L'hôpital Peltier de Djibouti, la seule formation sanitaire digne de ce nom sur toute la côte orientale de l'Afrique, a particulièrement souffert du cataclysme. Des pavillons ont été détériorés et doivent être reconstruits. Il y va de l'honneur et de la réputation de la France et du territoire. Là aussi, l'aide de la métropole est nécessaire.

Quant à la population de la brousse, sa survie quotidienne demeure un problème lancinant qui tient surtout à l'eau, source de vie. Dans des zones entières de désert, notamment dans le Nord du territoire et surtout dans le cercle d'Obock, on connaît fréquemment la mort par la soif à laquelle succombent les êtres humains et le bétail.

Dans le Sud, le problème se pose également, mais avec moins d'acuité. La semaine dernière, j'ai sollicité votre intervention auprès du ministre de l'industrie pour lui demander de bien vouloir faire le nécessaire auprès des usines de Pont-à-Mousson pour débloquer la commande de tuyaux d'Ali-Sabieh.

Certes des efforts ont été accomplis grâce au F. I. D. E. S. dans la recherche de points d'eau et leur aménagement. Mais beaucoup reste encore à faire dans ce domaine et la métropole doit y demeurer attentive et généreuse.

J'ai cité ces questions particulièrement pressantes pour qu'à la faveur de ce débat on mesure les besoins du territoire français des Afars et des Issas. Evidemment, elles ne constituent pas une énumération exhaustive. D'autres problèmes, nombreux, se posent à nos compatriotes qui trouveraient place dans mon propos.

Par exemple, le développement de l'enseignement a considérablement progressé dans le territoire. Mais la modicité des ressources de ce dernier ne lui permet pas de suivre le rythme croissant de la scolarisation, notamment dans l'enseignement technique et professionnel.

Je vous avoue, monsieur le secrétaire d'Etat, que j'ai été surpris d'apprendre, la semaine dernière, au cours de la discussion du budget des affaires étrangères, que la France fournit, au titre de la coopération technique, 6 600 enseignants au Maroc, autant peut-être à l'Algérie et à la Libye.

Ces pays, comparés à notre petit territoire, sont grands et riches. Par ailleurs, ils peuvent obtenir une aide et des subventions des grandes puissances.

Nous ne pouvons, quant à nous, que solliciter celles de la France. Maintes fois, il a été demandé à la métropole de prendre financièrement en charge l'enseignement primaire, ce qui aurait

dégagé, sur le budget local, d'importants crédits qui pourraient être consacrés au développement de l'instruction publique et de la formation professionnelle.

S'agissant de la formation professionnelle et de l'emploi, nous avions évoqué cette question avec notre ami, M. Pierre Messmer, lorsqu'il dirigeait le ministère de la rue Oudinot, et au cours d'une séance de travail avec le conseil de gouvernement, à Djibouti.

Des assurances nous avaient été données que ce problème ferait l'objet d'une étude attentive et que des solutions seraient trouvées. Ces solutions ont-elles été recherchées ?

Certainement pas ! Nous ne savons même pas, monsieur le secrétaire d'Etat, si la question reste encore à l'étude ou si le Gouvernement l'a purement et simplement abandonnée. Malgré tout, nous croyons aux promesses et nous comptons sur la parole donnée.

Je crains, cependant, qu'une attente prolongée ne déçoive l'opinion d'une population qui fonde son espoir sur la générosité et la bienveillance de la France.

J'appelle aussi votre attention sur les problèmes particuliers du groupement nomade autonome, le G. N. A.

Cette formation assure la surveillance des frontières, ainsi que le maintien du contact avec les populations de la brousse auxquelles elle apporte aide et assistance, avec un dévouement et une efficacité qui font honneur au personnel militaire qui l'encadre, et également à la France.

Pour l'instant, ce personnel militaire d'encadrement est constitué par des officiers et des sous-officiers métropolitains. Il me paraît raisonnable de promouvoir l'accession aux cadres des éléments autochtones les plus méritants de cette formation.

Déjà, un lieutenant autochtone est affecté à la compagnie de Djibouti où il accomplit sa tâche avec autorité et dévouement. Il y a place certainement pour d'autres militaires originaires du territoire, qui ont déjà fait preuve de leur compétence.

Par ailleurs, la rémunération des goudiers — c'est leur nom — est anormalement inférieure à celle des militaires des autres armées qui assument des missions analogues. Cette disparité doit cesser et un rajustement des traitements des goudiers s'impose d'urgence.

Au passage, je vous signale la situation des anciens goudiers. Certes, depuis septembre 1973 ils ont l'avantage de bénéficier d'une retraite, mais elle est encore très insuffisante.

Je remercie M. Renouard d'avoir souligné les problèmes économiques et sociaux qui se posent dans le territoire français des Afars et des Issas. Il a notamment évoqué la construction d'un chantier naval au port de Djibouti. Pour ma part, je ne crois guère à cette réalisation. Dans les années 50 — j'étais alors jeune instituteur — on parlait d'une cale de radoub ; il fut ensuite question d'un dock flottant ; il s'agit maintenant de chantier naval. Or on ne voit rien venir. Je suis désolé de le dire ici. Mais, sans vraiment perdre l'espoir, je ne crois pas personnellement à cette réalisation. Je sais gré néanmoins à M. Renouard d'avoir souligné avec force la nécessité d'un tel chantier.

M. Magaud a parlé de problème politique. Certes, un problème se pose, mais dans le domaine de la politique extérieure, à la suite de récentes prises de position et déclarations de certains chefs d'Etat africains. Ce problème est du ressort de l'Etat français. C'est pourquoi j'avais posé une question d'actualité au Gouvernement, en lui demandant de bien vouloir me faire connaître son attitude à cet égard. Je regrette qu'elle n'ait pas été retenue cet après-midi.

En évoquant ces quelques points, je n'ai pas eu l'intention de porter une critique contre la politique de la métropole dans le territoire français des Afars et des Issas. Grâce à son aide financière, jointe au dynamisme du conseil de gouvernement et de son président, des progrès remarquables ont été accomplis. Mais beaucoup reste à faire et je vise beaucoup, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la visite que vous ferez prochainement en territoire français des Afars et des Issas pour que, compte tenu des tâches restant à accomplir, des décisions constructives soient rapidement prises.

C'est en formulant cet espoir et en renouvelant mon appel à une extension de la sollicitude de la métropole que je voterai le projet de budget présenté par le Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Ceyrac.

M. Charles Ceyrac. Monsieur le secrétaire d'Etat, dans quelques instants, nous allons voter le projet de budget des territoires d'outre-mer. Permettez-moi auparavant de vous entretenir brièvement des Nouvelles-Hébrides.

Je veux d'abord vous féliciter de vous intéresser réellement à ce territoire, ainsi que l'indiquait la semaine dernière un journal du soir où il était dit que vous vous étiez entretenu avec votre collègue anglais — ou plutôt anglaise — de l'avenir du condominium.

Ces îles du Pacifique, sans doute par suite de leur administration très complexe, mais aussi probablement à cause de leur éloignement et de leur isolement, comme vous l'avez vous-même signalé ce matin, ont été un peu laissées à l'abandon. Je me réjouis qu'elles fassent enfin leur entrée dans le xx<sup>e</sup> siècle.

Car ces îles ont une valeur inestimable à l'heure actuelle.

D'abord à cause de leur situation remarquable, à une distance relativement courte de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, puis parce qu'elles sont relativement vierges — ce qui est de plus en plus rare, même dans le Pacifique — et qu'elles sont sous-habitées et sous-exploitées.

Ensuite parce que leur climat, malgré son humidité, est très supportable — pour ma part, je le trouve particulièrement agréable.

Enfin parce que les herbages y poussent toute l'année avec une luxuriance extraordinaire et insoupçonnable pour les Européens que nous sommes.

A ce sujet, je tiens à signaler les résultats très encourageants que la Compagnie d'élevage du Pacifique, société filiale de la Cofranimex qui est la compagnie chargée de l'exportation des animaux reproducteurs, obtient actuellement dans l'île de Vati. Un élevage bovin de plus de deux cent cinquante animaux sélectionnés de races charolaise et limousine y fait l'admiration de ceux qui l'ont visité.

De nombreux Néo-Zélandais, ainsi que des Australiens et des Japonais, viennent y admirer les races bovines françaises et peuvent ainsi se rendre compte eux-mêmes, à faible distance de leurs propres exploitations et, par conséquent, sous le même climat, des facultés d'adaptation de ces races européennes dans ces îles du bout du monde. Ils peuvent aussi constater les résultats excellents des croisements des races françaises avec leurs propres races bovines.

Pour toutes ces raisons, monsieur le secrétaire d'Etat, je me permettrai d'abord de vous poser une question, en espérant vivement que votre réponse sera positive, et ensuite de vous faire quelques suggestions.

Voici ma question : les conversations que vous venez d'avoir avec votre collègue anglais représentent-elles pour ce vieux condominium un pas précipité vers l'indépendance ? Miss Joan Lester a semblé le démentir mais vous-même pouvez-vous nous dire quelle est votre position sur ce grave problème ? J'espère vivement obtenir de vous la promesse que la présence française aux Nouvelles-Hébrides est encore assurée pour de nombreuses années. Ce souhait est celui de la plupart des Français. Ainsi que M. Renouard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, l'a dit ce matin, il est indispensable de maintenir notre présence dans ce territoire.

Nous savons tous que, si nous partions, nous serions très vite remplacés par d'autres qui n'attendent que cela, persuadés que les populations de ces îles sont encore dans l'impossibilité de s'administrer elles-mêmes et surtout de se défendre.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, faites entrer ces îles dans le xx<sup>e</sup> siècle ! Favorisez leur développement économique, en particulier par l'extension de l'élevage ! Ces territoires doivent devenir la plate-forme des races animales françaises dans le Pacifique. C'est l'intérêt des éleveurs de ces lointaines contrées ; c'est aussi une solution pleine d'avenir, à une époque où l'agriculture française doit de plus en plus devenir exportatrice. Mais aussi favorisez le développement touristique de ces îles où les lagons scintillent d'une eau transparente et pure, où les arbres ne cessent, pendant toute l'année, de produire des fruits parfumés et des fleurs aux couleurs chatoyantes et variées et où des myriades d'oiseaux au plumage rutilant ne cessent de chanter.

Pour cela, pour que le développement soit progressif et certain, il faut assurer notre présence, développer nos rapports, créer un véritable aéroport près de Port-Vila dans l'île de

Vaté et, si possible, améliorer celui de Santo, île la plus importante et la plus susceptible de faire de rapides progrès grâce à la qualité de son sol mais aussi au niveau élevé de sa population.

Les Nouvelles-Hébrides, monsieur le secrétaire d'Etat, méritent toute notre attention et toute notre sollicitude. Nous sommes persuadés que vous en êtes convaincu et que vous déploierez tous vos efforts dans ce sens.

Pour ces raisons et pour toutes les assurances que vous nous avez apportées, je voterai, bien entendu, le budget que vous nous présentez. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

(M. Tony Larue remplace M. Edgør Faure au fauteuil présidentiel.)

**PRESIDENCE DE M. TONY LARUE,**  
vice-président.

**M. le président.** La parole est à M. Max Lejeune.

**M. Max Lejeune.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais appeler votre attention et obtenir une réponse sur la déclaration toute récente du président de la République du Sénégal, M. Senghor, qui a siégé longtemps sur ces bancs comme député de la République française.

M. Senghor, recevant récemment à Dakar le major général Mohammed Syad Barré, président de la République de Somalie, a signé avec lui un communiqué affirmant une commune prise de position. Il importe que l'Assemblée nationale connaisse cette prise de position.

Ces deux chefs d'Etat se sont prononcés en faveur de l'indépendance totale de l'Afrique, énumérant à cette occasion une liste de territoires encore sous dépendance étrangère à leurs yeux et, parmi ceux-ci, ils ont cité en bonne place, les possessions françaises de la mer Rouge, qu'ils ont désignées d'ailleurs sous le titre de « territoire français de Djibouti » et non pas sous celui de « territoire français des Afars et des Issas ».

Certains commentateurs ont immédiatement insisté sur le fait que cette prise de position était celle d'un de nos meilleurs amis en Afrique noire. Je ne doute pas de l'amitié que M. Senghor, formé à la culture française dans nos écoles et facultés, porte à nos populations. Mais, en la circonstance, pour quoi M. Senghor se prononce-t-il ? Pour l'indépendance de Djibouti, nous dirait-on.

Mais voyons ! M. Senghor est trop intelligent et trop averti des choses de la politique et de la situation en Afrique pour ne pas savoir qu'il se prononce, en fait, avec son collègue pour l'annexion pure et simple par l'Etat voisin — en l'occurrence la Somalie — de l'actuel territoire des Afars et des Issas.

Il ne s'agit pas, en effet, de jouer sur la finesse de langage. Un agrégé de grammaire peut la manier. Mais, lorsqu'on est homme politique, on a ses responsabilités et l'on doit voir les choses telles qu'elles sont.

Depuis quelque temps, nous avons ici été conduits à rappeler que le droit à l'autodétermination a toujours été affirmé par la France. Cela signifie que ceux qui ne veulent plus rester Français peuvent changer de nationalité mais que, réciproquement, tous ceux qui veulent rester Français doivent pouvoir le rester. Je parle des populations, en me référant au texte même de la Constitution.

Or ce droit à l'autodétermination a été exercé en mars 1967 par les populations du territoire, lesquelles ont choisi de rester dans le cadre de la République française.

Je pose alors la question suivante : une consultation des populations « extérieures » doit-elle être favorable à la sécession pour être considérée comme intangible ? A partir du moment où ces populations se prononcent en faveur du maintien dans la République, leur décision serait-elle immédiatement considérée comme révocable et très rapidement révocable ? Comme notre collègue représentant le territoire français des Afars et des Issas, qui s'est exprimé tout à l'heure avec mesure à cette tribune, j'aimerais savoir quelle est la position du Gouvernement français à cet égard.

Nous sommes nombreux à réagir à cette immixtion dans les affaires françaises — car il s'agit bien d'une immixtion dans nos affaires — de chefs d'Etat qui président aux destinées de nations qui, elles — nous le savons — sont nos amies ; elles l'ont prouvé, par plusieurs générations successives, sur les champs de bataille de la France en péril.

Ces chefs d'Etat, veulent-ils vraiment entretenir de bonnes relations avec la République française ? Nous aimerions être fixés sur ce point, car nous savons que les populations, elles, sont nos amies. C'est d'ailleurs pourquoi, de tout cœur, nous leur apportons régulièrement notre coopération. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Mesdames, messieurs, je m'efforcerais, en répondant aux orateurs, de faire le point sur la plupart des problèmes intéressant les territoires d'outre-mer. J'en profiterai pour répondre à certaines questions qui ont été posées par les rapporteurs et auxquelles je n'ai pas répondu ce matin lors de mon intervention.

J'indique à M. de Rocca Serra, rapporteur spécial, et à M. Gabriel qu'en ce qui concerne la piste de l'aéroport de Saint-Pierre deux séries de travaux sont actuellement prévus : le revêtement de la piste sera réalisé au début de 1975 et son allongement, qui sera de l'ordre de 200 à 250 mètres, le sera également — j'ai demandé l'accélération des travaux à mon collègue, M. le secrétaire d'Etat aux transports.

De plus, l'*instrument landing system* — I. L. S. — est en cours d'installation et il sera opérationnel au premier trimestre de 1975.

Pour ce qui est du décret concernant la fonction publique, j'ai obtenu l'accord des ministres concernés. Le projet de décret sera transmis dans les tout prochains jours au Conseil d'Etat et le texte sera donc bientôt publié.

Il est exact qu'il y a un certain retard dans les équipements collectifs réalisés par les ministères techniques. Sur ce point, je citerai quelques chiffres.

Par rapport aux prévisions du Plan, nous en sommes pour l'éducation à 80 p. 100, pour la jeunesse et les sports à 62 p. 100, pour l'équipement à 61 p. 100, pour l'aviation civile à 50 p. 100 et pour la marine marchande à 95 p. 100. Certains domaines accusent donc des retards que je m'efforcerais de combler.

Dans les points particuliers soulevés ce matin par M. Renouard, j'ai noté une idée intéressante qui consiste à prévoir l'extension à la Polynésie de la loi de 1971, laquelle permet l'exonération fiscale des bénéfices réinvestis dans les départements d'outre-mer. L'idée me paraît d'autant plus intéressante qu'une telle mesure interviendrait au moment où l'on peut craindre — et j'y reviendrai — une réduction des activités du centre d'expérimentation du Pacifique. Or le C.E.P. a dans l'économie de la Polynésie un impact de l'ordre de 20 p. 100 de la production intérieure.

A M. Alain Vivien, je dirai que le programme de compressions probables, qui entraînera des mesures de remplacement indispensables, sera examiné de très près par le ministre des armées et par moi-même. C'est seulement quand j'en saurai les conséquences exactes que je proposerai de telles mesures.

Je répondrai à M. Magaud que, pour le financement des communes, il est, en effet, indispensable que l'expérience des communes réussisse dans les territoires où elle a été tentée. Je conviens qu'il faut éviter une trop grande concentration de la tutelle communale au niveau du chef-lieu, notamment dans les territoires où le chef-lieu est très éloigné de certains archipels.

Quant au centre de réparation navale de Djibouti, dont M. Omar Farah Iltireh m'a aussi parlé, j'indique que l'étude est en cours et que le rapport sera déposé à la fin de 1974. L'opération devrait permettre de créer 200 emplois. Mon département ministériel a d'ailleurs participé cette année aux études pour 500 000 francs.

Je suis tout à fait d'accord avec M. Brial sur la nécessité de réaliser les infrastructures nécessaires aux territoires de Wallis et Futuna, notamment l'électrification et l'adduction d'eau.

Je rappelle que sur le F. I. D. E. S., en 1973, étaient prévus 5 millions de francs C. F. P. pour l'électrification et 7 millions pour l'adduction d'eau. En 1974, les crédits sont passés à 8,9 millions pour l'électrification, à 8,8 millions pour l'adduction d'eau. C'est dire que l'effort reste permanent et qu'il sera, bien entendu, poursuivi en 1975.

Concernant l'hôpital de Sia, à Wallis, cinquante lits sont prévus et les travaux sont en cours.

D'autre part, la subvention d'équilibre qui sera allouée au territoire atteindra 2 363 000 francs, marquant une croissance non négligeable de 20 p. 100.

Enfin, je sais quel intérêt M. Brial porte au jeu du Pacifique et combien il souhaite que les habitants du territoire y représentent dignement la France. Je suis décidé, en liaison avec le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports, à faciliter l'organisation des jeux qui doivent se tenir, dans le courant de l'année prochaine, à Guam, dans le Pacifique.

Je voudrais maintenant répondre à M. Claude Weber.

J'ai été péniblement surpris, monsieur Claude Weber, de la façon dont vous avez présenté les élections de Djibouti. J'ai cru y voir — j'espère m'être trompé — un certain relent de racisme, ainsi que dans la manière dont vous avez traité ceux qui les organisent et ceux qui votent. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

Vous avez parlé également d'une prétendue emprise militaire. Je peux vous assurer que la présence des militaires français est souhaitée par les habitants de ce territoire, et notamment par leurs représentants.

**M. Isidore Renouard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.** C'est exact.

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** J'espère que cette présence ne gêne pas vos amis. En tout cas, méfiez-vous ! Lorsque vous vous êtes exprimé, je pensais à ce que disait hier le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, en réponse à M. Duclos : « Il y a eu des moments dans notre histoire où le communisme international semble avoir pris le dessus dans vos préoccupations sur les intérêts nationaux ».

**M. Louis Odru.** Vous êtes indécent !

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** J'espère que vous ne ferez pas en sorte qu'il en soit ainsi pour Djibouti. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des républicains sociaux.*)

Je répondrai ensuite à M. Sanford, qui a parlé de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie, en son nom et au nom de M. Rock Pidjot.

Pour la Nouvelle-Calédonie, l'aérodrome de Nouméa sera, je l'espère, réalisé. C'est un problème de crédits que j'étudie actuellement.

Je tiens à rassurer aussi M. Sanford et M. Rock Pidjot sur le fait que l'équilibre du budget, comme cela a été prévu pour la Nouvelle-Calédonie, sera assuré grâce au collectif.

Quant au projet de convention fiscale dont vous m'avez parlé pour la Nouvelle-Calédonie, monsieur Sanford, il sera prochainement soumis à l'assemblée territoriale par le haut commissaire. J'en débattrai moi-même, si besoin en est, avec les représentants de cette assemblée que je compte recevoir dans le courant du mois de décembre, et, au besoin, en Nouvelle-Calédonie, où, comme vous le savez, je dois me rendre en janvier. Il va de soi que si ce projet devait entraîner pour le territoire certaines diminutions de recettes, l'Etat les comblerait.

Je tiens à confirmer que je déposerai sur le bureau du Parlement, à la session de printemps, des projets d'aménagement des statuts de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie.

Je précise, par ailleurs, qu'il n'a pas été question, dans les entretiens que j'ai eus à Londres, à propos des Nouvelles-Hébrides, d'indépendance, mais de démocratisation de ce condominium qui, d'ailleurs, n'est pas de la compétence du Parlement puisqu'il ne fait pas partie de la République.

Pour la Polynésie, je vous confirme qu'il n'y aura plus d'expériences nucléaires aériennes. Je prends note de vos préoccupations économiques concernant ce territoire. Soyez sûr que je m'efforcerai de faire face aux difficultés qui pourraient se faire jour en raison, notamment, de la réduction des activités du Centre d'expérimentation du Pacifique, et je suis tout prêt à examiner avec vous les décisions qui s'imposeront.

M. Alain Vivien a commencé son intervention en disant qu'il n'avait pas de commentaires à faire. Il aurait mieux fait d'en rester là...

**M. Alain Vivien.** Ce n'est point l'avis de la représentation nationale !

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** ... car les propos qu'il a tenus par la suite ont montré, qu'il avait une connaissance quelque peu superficielle des problèmes qui se posent aux territoires - et une idée tout à fait inexacte de l'action que j'ai l'intention d'y mener.

Il a d'abord déclaré que cette année se caractérisait par le fait qu'aucun changement n'était intervenu dans les statuts des territoires. Dois-je lui apprendre que l'Assemblée nationale a, cette nuit, voté un projet de loi organisant une consultation de la population des Comores ?

Dois-je lui apprendre aussi que, alors que le protocole de 1914 concernant les Nouvelles-Hébrides n'avait jusqu'à présent subi aucune évolution, des modifications importantes lui seront apportées, après accord entre la France et la Grande-Bretagne ?

Dois-je, enfin, lui confirmer mon intention de proposer des changements dans les statuts de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie ?

Pour une année qui, selon lui, ne devait apporter aucune modification, il faut avouer que M. Alain Vivien tombe assez mal !

Ensuite, M. Vivien m'a interrogé au sujet du secret des décisions qui seraient prises par le Gouvernement concernant les territoires. Je lui répondrai d'abord que s'il m'avait demandé une audience, je l'aurais reçu comme je le fais pour tous les parlementaires qui s'intéressent aux territoires d'outre-mer, quelle que soit, naturellement, leur appartenance politique. Je lui précise notamment que ce prétendu secret n'existe pas pour lesdits parlementaires.

Et puisque vous m'avez demandé, monsieur Vivien, quel était mon slogan, je vous répondrai que c'est celui de la concertation et de l'ouverture à toutes les opinions — mais encore faut-il qu'elles en manifestent le désir.

**M. Benoît Macquet.** Très bien !

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Depuis que je suis en fonction, vous m'avez adressé deux lettres, qui ne portaient absolument pas sur des points de fond intéressant les territoires ou les départements d'outre-mer, mais sur deux interventions particulières. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Je ne vous le reproche pas. Je dis ce qui est.

Vous avez aussi évoqué certains textes en me demandant de leur donner une existence. Vous feriez bien d'étudier, sur ce point encore et de façon un peu plus approfondie la situation des territoires d'outre-mer car, malheureusement, tous les textes que vous m'avez proposés et tous les sujets que vous avez évoqués à cet égard sont de la compétence des assemblées territoriales.

Enfin, vous m'avez demandé ce que signifiaient dans le collectif les 100 millions de francs prévus pour la Nouvelle-Calédonie.

Il s'agit pour partie de l'équilibre du budget territorial et pour partie de l'aide qu'il a fallu apporter à la principale industrie de ce territoire en raison de la situation difficile qu'elle a connue dans le monde entier dans le courant de l'année 1973.

**M. Louis Odru.** La société Le Nickel ?

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** En effet ; mais la même aide sera apportée à toutes les entreprises qui connaîtront des difficultés et il y en aura — et vous aurez des surprises à cet égard dans le courant de l'année prochaine — parmi celles qui transformeront le minerai de nickel en métal.

**M. Louis Odru.** Alors, il s'agit bien de Rothschild !

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** M. Gabriel, à qui j'ai répondu en partie en même temps qu'à M. de Rocca Serra à propos de l'aérodrome de Saint-Pierre, a d'abord insisté sur le désenclavement.

Après avoir parlé de l'aérodrome, il a évoqué le problème posé par le remplacement d'un bateau. Je peux, monsieur Gabriel, vous rassurer : l'expert que vous attendez pour réaliser cette opération sera très prochainement désigné.

Le prix du poisson, dont vous avez parlé, est de la compétence du territoire. Quant à la ristourne pour le fuel qui ne serait pas encore versée à la pêche artisanale, soyez assuré que j'y veillerai et que je m'efforcerai de vous donner prochainement satisfaction.

Pour l'allocation de chauffage, les crédits seront débloqués en 1975 au niveau demandé par le gouverneur.

En ce qui concerne les travaux du port, je viens d'obtenir, à Bruxelles, l'accord du fonds européen de développement pour les premiers travaux qui commenceront début 1975. Sur ce point aussi vous n'attendrez pas plus longtemps.

Vous avez parlé du téléphone automatique. Je viens d'obtenir l'accord de la Caisse des dépôts et consignations pour ce projet d'automatisation qu'il va falloir maintenant chiffrer.

Je suis également d'accord pour réaliser, comme vous le souhaitez, un établissement de quarantaine animale à Miquelon. Cela me paraît une bonne opération sur le plan de l'emploi. J'ai donné dans ce sens des instructions au gouverneur de Saint-Pierre-et-Miquelon. J'attends des propositions concrètes et j'ai déjà l'accord de la Caisse centrale pour le financement de cette opération.

Les crédits de mon secrétariat d'Etat consacrés à Saint-Pierre-et-Miquelon, qui permettront de satisfaire la plupart de vos demandes, augmenteront en 1975 de 18,5 p. 100, c'est-à-dire plus que le budget général.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention de M. Omar Farah Iltireh. La pénétrante entre l'Ethiopie et Djibouti, il le sait, sera réalisée, comme il l'a souhaité.

Je suivrai personnellement, notamment à l'occasion de la visite que je dois effectuer dans quelques semaines dans le territoire, les problèmes économiques qu'il a évoqués.

Quant à la formation professionnelle, l'étude promise est sur le point d'être terminée, le financement est trouvé, et elle sera donc prochainement mise en place.

J'en viens à l'aspect politique de l'intervention de M. Omar Farah Iltireh, qui a été repris par M. Max Lejeune.

A tous les deux je réponds que l'autodétermination, qui est la politique de la France et qui a été rappelée, notamment en ce qui concerne le territoire français des Afars et des Issas, par le Président de la République, dit bien ce qu'elle est : l'autodétermination, ce n'est pas la détermination par les autres !

Par conséquent, ce qui intéresse le Gouvernement français, c'est la résolution de la France et des représentants du territoire.

La population de ce territoire s'est exprimée clairement en 1967 et ceux qui étaient alors ses représentants, non seulement le sont demeurés, mais ont même accru leur majorité, et ils restent partisans du maintien dans la République. Je ne vois pas pourquoi nous écouterions pour nous déterminer d'autres voix que celles de la France et des populations concernées !

Je tiens à affirmer de la manière la plus nette que notre politique d'autodétermination implique le maintien de la présence française dans le territoire français des Afars et des Issas. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Je rappellerai enfin à M. Ceyrac, qui m'a parlé des Nouvelles-Hébrides, que sans qu'il soit question de faire de ce condominium une chasse gardée, il ne peut être l'objet d'un débat devant le Parlement puisqu'il ne fait pas partie de la République. J'indique néanmoins qu'un accord a été passé entre les gouvernements anglais et français afin de permettre une démocratisation accrue dans ce territoire, dont le conseil consultatif sera remplacé par une assemblée élue au suffrage universel ; des communes seront mises en place ; enfin, les habitants bénéficieront d'un statut. Jusqu'à présent ils n'avaient pas d'existence juridique sur le plan international, et n'avaient notamment pas de passeports. Ils posséderont désormais la double nationalité française et britannique et jouiront de la protection des deux gouvernements ; ils auront donc droit à une existence internationale.

De plus, un projet de réforme foncière et un projet de justice commune à tous les habitants ont été acceptés.

Il n'est pas question d'indépendance, comme certains semblent le souhaiter, mais de démocratisation des institutions, pour donner à chaque habitant, à l'intérieur et à l'extérieur, le droit d'être un citoyen.

Grâce à ses territoires d'outre-mer, la France est présente au-delà des mers. Ils représentent la civilisation française dans des mondes où notre pays pourrait paraître lointain.

Il appartient au Parlement de faire en sorte que cette présence soit la plus large possible.

Je suis sûr que le Parlement aura à cœur d'exercer cette responsabilité, en votant le budget que je vous soumetts. Je suis sûr aussi que tous les habitants de ces territoires auront à cœur, comme par le passé, de donner de la France une image digne d'elle. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**M. le président.** J'appelle maintenant les crédits des territoires d'outre-mer.

#### ETAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).*

« Titre III : — 1 094 213 francs ;

« Titre IV : 10 200 000 francs. »

#### ETAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).*

#### TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 131 900 000 francs ;

« Crédits de paiement : 68 213 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédit proposée pour le titre III.

**M. Louis Odru.** Le groupe communiste vote contre ce titre et contre les suivants.

**M. Alain Vivien.** Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche également.

*(La réduction de crédit est adoptée.)*

**M. le président.** Je mets aux voix le titre IV.

*(Le titre IV est adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

*(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

*(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)*

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, concernant les territoires d'outre-mer.

#### ANCIENS COMBATTANTS

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

La parole est à M. Ginoux, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les anciens combattants.

**M. Jean Ginoux, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'année 1974 revêt pour les anciens combattants une importance particulière.

La façon dont était appliquée la loi du 21 novembre 1973, permettant aux anciens combattants de prendre leur retraite avant l'âge de soixante-cinq ans, ne correspondait pas à la volonté du Parlement. Mais M. le ministre du travail, lors de l'examen de son budget, nous a donné tous apaisements à ce sujet et nous avons maintenant la certitude que tout ancien combattant ou prisonnier de guerre ayant cotisé pendant 150 trimestres et ayant effectué cinquante-quatre mois de captivité ou de présence sous les drapeaux, pourra, dès l'âge de soixante ans, bénéficier d'une pension de la sécurité sociale calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans.

Cette mesure représentera une dépense de quelque 72 milliards de francs.

Par ailleurs, l'Assemblée nationale et le Sénat ont voté une loi qui reconnaît la qualité de combattant aux anciens d'Afrique du Nord.

On peut donc dire que la politique de concertation a donné des résultats, même si tout n'est pas parfait.

Le projet de budget pour 1974 propose peu de mesures nouvelles.

Les engagements antérieurs ont été tenus, sauf pour les veuves qui ne bénéficient pas encore des avantages que le Parlement leur avait accordés l'année dernière, puisque la circulaire d'application du ministère des finances n'est toujours pas parue.

Les crédits du secrétariat d'Etat aux anciens combattants pour 1975 s'élèvent à 9 500 millions, contre 8 200 millions en 1974, soit une progression de l'ordre de 15,4 p. 100, alors que le taux de variation du budget général n'est que de 13,8 p. 100.

Les dépenses de fonctionnement ne représentent que 2,5 p. 100 de ce budget et atteignent 241 millions. Si la suppression de cent vingt emplois a été prévue cette année, en revanche, la mise en place d'un atelier de calcul pour le traitement de l'information constitue une mesure intéressante. Ce service permettra non seulement l'automatisation de la comptabilité administrative et la gestion de l'appareillage des mutilés, mais aussi l'établissement de statistiques exactes que, pour l'instant, faute de moyens sans doute, nous avons beaucoup de difficultés à obtenir. On peut donc espérer que, l'an prochain, rapporteurs et parlementaires pourront prendre utilement rendez-vous avec le secrétaire d'Etat et disposer ainsi de renseignements précieux pour tous.

La majorité des crédits du budget des anciens combattants sont destinés au paiement des pensions et retraites, qui absorbent, à elles seules, 8 390 millions sur un budget total de 9 500 millions.

Une provision de 300 millions est prévue pour l'application du rapport constant. Bien entendu, il ne s'agit là que de l'application qui en est faite par l'administration; il n'est pas question de sa modification selon le souhait des associations d'anciens combattants. Il est donc établi cette année sur les mêmes bases que l'année dernière. Mais il faut ajouter à cette provision 880 millions représentant l'extension en année pleine des augmentations de la valeur du point décidées en 1974.

Cette ouverture de crédits ne reflète donc pas exactement l'application du rapport constant puisqu'il faut tenir compte de la disparition de certains bénéficiaires et de l'aggravation de l'état de certains pensionnés qui obtiennent ainsi un relèvement de leur pension.

Autre comparaison : en 1971, le nombre des retraites forfaitaires à cinquante francs était de 165 000; il est, au 1<sup>er</sup> janvier 1974, de 308 500.

Le point a évolué, puisqu'il valait 12,57 francs le 1<sup>er</sup> janvier 1973 et qu'il vaut 16,07 francs le 1<sup>er</sup> novembre 1974, soit, en deux ans, une augmentation de 27,84 p. 100.

Au chapitre 46-28, on relève une augmentation de trois millions de francs des crédits pour l'appareillage des mutilés. Elle permettra une amélioration très nette du service. A ce sujet, je signale qu'en 1973, 179 200 opérations ont été effectuées, dont 89 000 sur des invalides qui ne relevaient pas du code des pensions militaires d'invalidité.

Comme je l'ai indiqué il y a un instant, j'ai fait observer à la commission des finances que ce budget ne comportait aucune mesure nouvelle.

Le rapport constant a fait l'objet des études d'un groupe de travail constitué en 1973 mais, jusqu'à maintenant, aucune solution n'a été trouvée à ce problème aride dont je voudrais vous rappeler brièvement les données.

En fait, l'administration et les associations font référence à des indices différents. En raison du glissement des traitements des fonctionnaires les moins payés — ceux des catégories C et D — la catégorie de fonctionnaires qui sert de référence aux associations se trouve placée, aujourd'hui, à un indice supérieur à celui auquel se réfèrent les pouvoirs publics. En bref, d'un côté on se base sur l'indice 170 et de l'autre sur l'indice 210.

Je me permettrai de faire une suggestion sur ce point. Dans un esprit de concertation, une commission pourrait réunir les services du ministère et les associations d'anciens combattants. Pour ma part, je souhaiterais qu'un membre de chaque groupe de l'Assemblée puisse siéger au sein de cette commission.

Il s'agit là d'un problème compliqué. C'est sans doute dans le juste milieu que l'on trouvera la solution puisque l'écart est grand entre la position du Gouvernement et celle des associations; je ne doute pas qu'un point de rencontre existe et que l'on en finira un jour avec ce problème épineux et difficile.

**M. Raymond Boisdé.** Très bien !

**M. Henri Ginoux, rapporteur spécial.** Je me suis personnellement entretenu de la retraite du combattant avec M. le secrétaire d'Etat et avec le ministre de l'économie et des finances...

**M. Gilbert Faure.** Vous êtes un privilégié !

**M. Henri Ginoux, rapporteur spécial.** Mais il est normal de rencontrer un ministre ! Rien ne vous interdit d'en faire autant.

Le principe d'un indice revalorisable a été admis car nous sommes convenus qu'il fallait en finir avec ces sommes de cinquante, cent, ou deux cents francs. Les associations réclamaient l'alignement sur l'indice 13. Personnellement, je me serais contenté de l'indice 11. Je crois savoir que M. le secrétaire d'Etat nous annoncera tout à l'heure que le Gouvernement a retenu l'indice 9 qui représente, dès cette année, 144,63 francs. Ce n'est peut-être pas aussi satisfaisant qu'on le voudrait, mais c'est un premier palier vers l'indice 33 qui assurerait la parité avec nos camarades de 1914-1918.

Le problème des forclusions me semble réglé, monsieur le secrétaire d'Etat, depuis que nous en avons discuté.

Je signale encore que nous attachons une importance capitale à la fixation à 333 points de la pension d'ascendant, au lieu de 200.

Pour la pension de veuve, nous en restons à l'indice 457,5 alors qu'elle devrait être portée à 500 points.

Le rétablissement du 8 mai comme journée nationale, auquel les anciens combattants et les résistants de 1939-1945 tiennent beaucoup, n'est pas un problème financier mais économique. En 1975, il ne se posera pas puisque le 8 mai coïncidera avec le jour de l'Ascension, mais je rappelle que nos camarades sont très attachés à la célébration de cet anniversaire.

Nous avons évoqué devant le ministre du travail la question de la retraite mutualiste. Sa revalorisation à 1 800 francs entraînerait une dépense supplémentaire de 3 millions de francs.

En 1928, le plafond de la retraite mutualiste représentait un traitement annuel; actuellement le plafond de 1 200 francs ne représente plus qu'un traitement mensuel, soit le douzième.

Cette retraite n'a pas été revalorisée depuis 1970. J'estime qu'il serait logique que le ministre du travail tienne compte de l'évolution du point entre 1970 et 1975, ce qui permettrait de porter la retraite mutualiste à 1 800 francs.

Après le débat engagé en commission par MM. Weinman, Cressard, Alain Bonnet et Roger Fossé, compte tenu des conversations que j'avais pu avoir avec les ministres intéressés et des promesses qui avaient été faites, j'ai demandé à la commission des finances d'approuver le budget des anciens combattants pour les raisons suivantes.

Nous avons obtenu le règlement du problème des anciens d'A. F. N. et l'engagement de voir régler avant le 31 décembre celui de la retraite professionnelle dans les conditions voulues par le Parlement en novembre 1973 : nous avons obtenu aussi un premier pas, avec le passage à l'indice 9, vers la parité avec les anciens de 1914-1918 et je crois que nous aurons aussi satisfaction sur les forclusions. Ce sont les points positifs de ce budget.

Nous n'avons toujours rien obtenu pour le rapport constant, ni pour les veuves ni pour la retraite mutualiste, et ce sont ses aspects négatifs.

Mais tenant compte des événements actuels et de l'austérité nécessaire de ce budget, je renouvelle ici l'appel que j'ai lancé devant la commission des finances.

Vous avez consenti un effort, vous avez fait preuve d'une volonté d'aboutir. J'aimerais maintenant que vous nous indiquiez, monsieur le secrétaire d'Etat, quelles seront d'ici à la fin de la législature, et dans le cadre de la solidarité ministérielle, les étapes du règlement des problèmes qui restent encore en suspens.

C'est dans cet esprit et dans cet espoir que je souhaite que l'Assemblée adopte le budget des anciens combattants. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Valenet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les anciens combattants.

**M. Raymond Valenet, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je procéderai d'abord à la rectification de deux « coquilles » qui se sont glissées aux pages 8 et 12 de mon rapport écrit.

Page 8, dans le tableau comparatif de l'évolution de plusieurs paramètres, il convient de lire, dans la cinquième colonne : pour 1973, 10,72, au lieu de 8,48, et pour 1974, 16,27 au lieu de 9,73, les chiffres des troisième et cinquième colonnes ayant été intervertis.

Page 12, à la dernière ligne du deuxième alinéa, il faut lire : « aux ascendants âgés de plus de soixante-cinq ans », au lieu de : « aux ascendants âgés de plus de soixante-dix ans ».

Avant d'entrer dans le détail de votre budget, permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous féliciter et de vous remercier.

En effet, vous aviez déclaré à cette tribune, lors du dernier débat budgétaire que vous mettriez en place trois groupes de travail sur les anciens d'Afrique du Nord, la levée des forclusions et le rapport constant. Vous êtes allé au-delà de ces promesses puisque vous leur en avez ajouté un quatrième sur les internés politiques.

Mon collègue Ginoux a rappelé que votre budget est en augmentation de 1 200 millions de francs, soit de 15,40 p. 100 alors que le budget général de la nation ne s'accroît que de 13,8 p. 100.

C'est pourquoi, malgré l'effort constaté pour l'appareillage des mutilés et l'application du rapport constant à l'indice 174, qui nous paraissent d'ailleurs deux mesures très importantes à mettre à l'actif de votre budget, il nous semble souhaitable de vous proposer trois mesures dont deux au moins n'engageraient pas vos crédits.

Représentant le groupe de l'U. D. R. à une réunion qui s'est tenue en présence des grands invalides et des veuves de guerre, je me suis rendu compte à quel point le sort de la tierce personne qui les assiste les préoccupait. Il s'agit la plupart du temps, de l'épouse qui n'a exercé aucune activité professionnelle et qui ne touche, de ce fait, au décès du grand invalide, qu'une pension de veuve de guerre.

Aussi nous vous demandons de vous faire leur interprète auprès du Gouvernement — puisque cette mesure n'est pas de votre ressort, monsieur le secrétaire d'Etat — afin que ces personnes soient assimilées aux anciens travailleurs et bénéficient de la retraite de la sécurité sociale.

La deuxième mesure concernerait les évadés par l'Espagne qui doivent justifier de 90 jours d'internement pour bénéficier de la carte d'interné résistant. J'ai déjà fait observer à plusieurs reprises que nombre d'entre eux n'ont pas été internés si longtemps mais avaient rejoint les forces françaises libres et repris le combat dans nos armées pour venir débarquer en Normandie, en Provence ou en Italie, et libérer le sol sacré de la patrie au risque de leur vie. Il s'agit là d'une catégorie d'anciens combattants tout à fait spéciale mais qui est digne d'intérêt.

Enfin, la troisième mesure que je voudrais vous proposer consisterait à rétablir la croix du mérite combattant. Elle ne vous coûterait pas cher et ferait plaisir à tous les anciens combattants.

En ma qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales je me dois, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous poser certaines questions au nom de l'ensemble des commissaires, puisque la commission n'a adopté votre budget à la majorité que sous réserve de vos réponses.

Les problèmes relatifs aux anciens d'Afrique du Nord vont être réglés par le projet de loi que nous allons examiner en deuxième lecture dans quelques jours. Je n'y reviens pas.

Le principe de la retraite anticipée des anciens combattants a été voté par le Parlement. Le rapporteur de la commission des finances vient d'indiquer que la loi serait appliquée dès le 1<sup>er</sup> janvier 1975.

La commission des affaires culturelles se demande si la mesure prendra bien effet à la date prévue. Certains bruits de couloir laissent prévoir, en effet, que des modifications pourraient encore être apportées en la matière.

En ce qui concerne la parité de la retraite du combattant, M. le rapporteur spécial a parlé de l'indice 9. Je serais heureux, monsieur le secrétaire d'Etat de vous entendre confirmer cette nouvelle, car, officiellement, la commission n'a pas été informée sur ce point.

La commission souhaiterait également que vous fournissiez quelques précisions au sujet des groupes de travail que vous avez mis en place. Personnellement, non pas en tant que parlementaire, mais en ma qualité de président des fédérations de déportés, je n'ignore pas leur activité. Vous avez accepté leurs conclusions, mais la commission aimerait les connaître, notamment en ce qui concerne les forclusions et les internés, et savoir quand elles se traduiraient par des mesures officielles : le décret ou le projet de loi sera-t-il publié bientôt ou devra-t-on en attendre quelques années la publication ?

S'agissant du rapport constant, la commission souhaite connaître l'état d'avancement des travaux qui ont été entrepris et quelle en sera la conclusion. Elle se demande même si ces travaux sont poursuivis, interrompus, voire abandonnés.

J'aborde maintenant le problème des veuves. L'année dernière, M. le rapporteur spécial l'a rappelé, nous avons décidé le rattachement à l'indice 500 des pensions de certaines veuves. Mais les trésoriers-payeurs généraux n'ont pas encore reçu les instructions qui permettraient d'appliquer cette mesure. Peut-être la grève des personnels des P.T.T. est-elle responsable de ce retard ? J'imagine néanmoins qu'il existe de nombreux moyens de joindre les préfetures.

Pourriez-vous nous donner l'assurance, monsieur le secrétaire d'Etat, que, en dépit de ce retard, la loi sera bien appliquée, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1974. La commission a adopté un amendement en ce sens, qui avait été présenté par notre collègue M. Tourné.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les réflexions que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales m'a chargé de vous présenter.

À la fin de la séance, après vous avoir entendu, la commission se réunira sans doute. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

**M. André Bord, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, avant-hier, une fois encore, les cérémonies du 11 novembre nous ont rassemblés pour rendre hommage à tous ceux qui, par leurs sacrifices et leurs mérites, se sont acquis le droit à la reconnaissance de la nation.

Aujourd'hui, nous sommes réunis ici pour marquer, à travers ce budget des anciens combattants et victimes de guerre, que cette reconnaissance se traduit par des mesures concrètes, par un effort toujours soutenu du pays envers ceux qui lui ont tant donné.

Ce qu'est ce budget de 1975, vos rapporteurs, M. Ginoux au nom de la commission des finances, M. Valenet au nom de la commission des affaires culturelles, vous l'ont dit il y a quelques instants. Permettez-moi de leur exprimer ici mes remerciements pour la collaboration qu'ils m'ont apportée au cours des derniers mois et qui nous a permis de nous engager sur la voie qui conduit à de nouveaux résultats dans la solution des problèmes que pose le monde des anciens combattants.

Leurs exposés clairs et précis, les chiffres et les pourcentages qu'ils ont cités faciliteront ma tâche. Dans mes réponses aux différents orateurs qui s'exprimeront tout à l'heure j'aurai l'occasion de revenir sur les problèmes qu'ils viennent d'évoquer. J'ouvrirai tous les dossiers relatifs aux points qu'ils ont soulevés, car rue de Bellechasse, aucun dossier n'est écarté. Nous verrons alors, ensemble, comment résoudre les problèmes humains qui naissent souvent — M. Ginoux l'a rappelé — de la complexité résultant de l'application de dispositions techniques. Dans certains cas, je serai en mesure de fournir une réponse immédiate aux questions qu'ils m'ont posées.

Permettez-moi maintenant, mesdames, messieurs, de revenir sur les seuls chiffres qui caractérisent nettement ce budget.

Il convient, d'abord, de noter que l'augmentation des crédits atteint 15,44 p. 100 ; elle est supérieure à celle du budget général, ce qui est la preuve incontestable de l'effort particulier dont je parlais tout à l'heure.

On constate, ensuite, que les dépenses de fonctionnement ne s'élevaient qu'à 2,53 p. 100 ; c'est la marque indéniable des efforts de mon administration pour assurer, au moindre coût, la gestion de nos crédits. Que tous les fonctionnaires de mon département trouvent ici l'expression de ma satisfaction.

Quant aux dépenses d'intervention — le titre IV — elles représentent 97,47 p. 100 du total ; autrement dit, la quasi-totalité des crédits inscrits au budget profite directement aux anciens combattants et victimes de guerre ou à leurs ayants cause.

Tel qu'il se présente, ce budget est l'expression d'une politique, celle que j'ai eu l'honneur de vous présenter lors du débat qui nous a réunis ici même le 10 mai 1973 pour débattre des problèmes du monde combattant et des victimes de guerre.

Ces problèmes, nous les connaissons tous, et je voudrais vous dire ce qu'ils sont devenus. Je voudrais surtout m'adresser à ceux que je crois encore entendre me reprocher de vouloir créer des groupes de travail pour différer les solutions. En l'occurrence, un tel reproche n'émane pas au MM. les rapporteurs qui, au contraire, ont estimé que cette voie était la bonne. Ce sentiment a été d'ailleurs exprimé sur d'autres bancs de cette assemblée.

Rappelez-vous, mesdames, messieurs, quelle était la situation il y a deux ans et demi.

Rappelez-vous la situation bloquée que j'ai trouvée à mon arrivée rue de Bellechasse.

Rappelez-vous les points de divergence qui existaient alors entre les anciens combattants et leur ministre.

Or, aujourd'hui, sur les huit points de ce qu'on a appelé le contentieux, cinq ont trouvé une solution satisfaisante. Cette solution n'est pas le fruit de décisions unilatérales de l'administration ou du ministre. Elle est le résultat de la concertation.

Cette concertation, je vous l'annonçais au mois de mai 1973. Je l'ai instituée aussitôt ; je l'ai poursuivie sans relâche depuis lors ; je l'ai relancée, sur des bases encore plus larges, au mois de juillet dernier.

Pour la première fois, j'y insiste, toutes — je dis bien toutes — les associations d'anciens combattants et victimes de guerre, celles qui font partie de l'U. F. A. C. et les autres, sont invitées à participer à l'élaboration des solutions à apporter aux problèmes en suspens.

Je peux me féliciter aujourd'hui des résultats que j'ai obtenus, dont certains ont été évoqués par MM. Ginoux et Valenet, sur les cinq points que j'ai évoqués, en m'attachant à maintenir la concertation entre les groupes de la majorité et le Gouvernement.

**M. Gilbert Faure.** Et les autres ?

**M. André Bord, secrétaire d'Etat.** La carte du combattant aux anciens d'A. F. N. ? L'impossible est devenu réalité. Vous avez adopté le projet de loi ; le Sénat également. De simples questions de rédaction nécessitent une navette qui va intervenir dans les prochains jours, vraisemblablement le 21 de ce mois.

La levée des forclusions ? Depuis des années, des obstacles de tous ordres s'opposaient à la levée des forclusions. Une solution a été trouvée, originale et adaptée à la situation actuelle. Un projet de texte a été établi, dont la mise en application interviendra prochainement d'ici à la fin de l'année. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Les internés ? La reconnaissance de leur droit à pension présentait des difficultés que connaît bien votre rapporteur, M. Valenet. Il était nécessaire d'améliorer les conditions de preuve de l'imputabilité des affections constatées. C'est maintenant chose faite. Un projet de décret a recueilli le visa de tous les autres ministères et un projet de loi vous sera soumis dans le courant de la présente session.

Voilà, mesdames, messieurs, les résultats tangibles, non contentables et réalistes des groupes de travail que je vous avais promis de réunir. Ces groupes, certains les ont décriés. On m'a fait un procès d'intention. On a prétendu que je voulais gagner du temps. Ma réponse, aujourd'hui, est claire. Jugez les résultats. Trois questions insolubles depuis des années ont été résolues à la satisfaction générale des intéressés.

Deux autres souhaits formulés depuis longtemps par les associations ont pu également être exaucés. J'indique à M. Ginoux et à M. Valenet que la circulaire d'application intéressant les veuves de guerre, qui, grâce à vous, mesdames, messieurs, ont pu atteindre l'indice 569, a été envoyée : le texte dont il s'agit sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1974, bien entendu. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La aussi, ce qui apparaissait comme un mythe il y a quelques années est devenu réalité.

La retraite professionnelle ? Je ne peux que confirmer les propos tenus par mon collègue M. Durafour à cette tribune et me réjouir avec vous de savoir que les nouvelles dispositions permettront l'application intégrale, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1975, du texte que vous avez voté en 1973. Cela répond, me semble-t-il, à votre souhait. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Cinq problèmes réglés sur les huit qui m'avaient été posés en 1972, c'est un bilan dont je ne songe pas à me glorifier, mais que je souhaite voir apprécié par tous ceux qui mettent en avant l'intérêt du monde combattant plutôt que des querelles partisans. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et les trois autres points, me direz-vous ? Ceux-là non plus, je ne les ai pas négligés. Eux aussi figurent dans les objectifs de législation que je me suis fixés et que j'ai exposés à cette tribune l'an dernier.

Je parlerai d'abord de l'indexation des pensions ; permettez-mois de préférer cette expression, plus juste et plus précise, à celle de « rapport constant » ; je tiens à répondre assez longuement aux préoccupations exprimées par M. le rapporteur Ginoux.

Vous le savez, sur ce point également, un groupe de travail a été réuni. Des solutions multiples lui ont été soumises pour mettre un terme au malentendu qui existe sur cette question. Aucune n'a été retenue, car il apparaît que le système d'indexation actuel, qui rattache le point de pension à l'indice 170 de la grille de la fonction publique est satisfaisant.

Ce n'est donc pas l'application du rapport constant qui est en cause. Celui-ci a été et continue d'être correctement, complètement et même automatiquement appliqué. Je ne me retrancherai pas derrière la décision du Conseil d'Etat pour affirmer que les gouvernements successifs ont fait une application loyale du rapport constant. Cette certitude, je l'avais et je l'ai plus encore depuis que le groupe de travail s'est réuni.

En fait, le problème soulevé par certains n'est pas celui de l'indexation des pensions, mais celui de leur niveau. Ce que l'on voudrait, sans oser le dire ouvertement, c'est aligner les pensions sur le traitement d'une catégorie particulière de fonctionnaires.

Or, je le dis franchement, cela n'est défendable ni en droit ni en fait : en droit, parce que le texte de la loi de 1953 devenu l'article L. 8 bis du code prévoit l'indexation sur un indice, et sur un indice seulement ; en fait, parce que les mesures catégorielles intervenues en faveur de telle ou telle catégorie de fonctionnaires sont indépendantes des mesures catégorielles prises en faveur des pensionnés.

De plus, les calculs que j'ai fait effectuer montrent que l'écart avancé par certains entre le niveau des pensions et la catégorie de fonctionnaires à laquelle certains se réfèrent n'existe pas. Depuis 1962, la valeur du point de pension a strictement suivi la courbe de variation de la moyenne des traitements des catégories C et D.

Cela est dû à deux causes : l'intégration dans le traitement de douze points de l'indemnité de résidence, qui ne profite pas au fonctionnaire en activité, et le glissement hiérarchique qui a fait passer l'indice 170 à 181.

J'estime donc — et je l'affirme hautement aujourd'hui devant vous — que la querelle du rapport constant est une fausse querelle.

**M. André Tourné.** Certains décrets ne sont pas appliqués, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. André Bord, secrétaire d'Etat.** Le vrai problème n'est pas celui qu'on veut bien faire croire. Et cela est si vrai que le groupe de travail qui l'étudiait a décidé, à l'unanimité de ses membres — je dis bien « à l'unanimité » — de suspendre ses travaux dans l'attente des résultats de la concertation engagée par ailleurs sur le niveau des pensions.

Dans le cadre de la concertation engagée par ailleurs... oui, mesdames et messieurs, car la concertation qui a repris sur des bases élargies en juillet dernier doit appréhender tous les problèmes en suspens.

Il s'agit, en effet, de dégager les voies d'un règlement plus profond des problèmes du monde combattant et d'unir toutes les associations pour atteindre cet objectif en tenant compte des intentions manifestées par M. le Président de la République.

Les problèmes les plus urgents ont été examinés et résolus. Il convient à présent de recenser, définir, formuler, évaluer, classer par priorité les problèmes en suspens, voire écarter certains d'entre eux.

C'est une tâche ambitieuse en raison de l'ampleur des objectifs ainsi définis et de la difficulté de les évaluer et de leur donner un ordre de priorité. Mais c'est une tâche raisonnable, parce qu'il ne saurait exister de plan valable si ne sont pas comparées entre elles et évaluées dans leur ensemble les charges demandées au pays.

En effet, aucun plan n'aurait de sens s'il ne tenait compte dans ses choix et dans son échelonnement des capacités économiques et financières de la nation et si n'étaient définis des critères de priorité ou de fractionnement. C'est pour répondre à ces nécessités que le groupe de travail « du contentieux » a décidé de se répartir en six sous-groupes chargés respectivement d'étudier la situation des pensions et de la retraite du combattant, la proportionnalité des pensions, les questions sociales, la « toilette » du code des pensions, les mesures diverses, les rapports avec l'administration.

Le dernier sous-groupe ne fera pas double emploi avec le comité des usagers que M. Gilbert Mathieu, qui vient d'être nommé parlementaire en mission auprès de mon département, est chargé d'animer.

Je saisis d'ailleurs cette occasion pour dire publiquement à M. le député Mathieu que mon administration, les membres de mon cabinet et moi-même sommes à son entière disposition pour faciliter sa mission. Je lui dis également que j'attends avec impatience les conclusions qu'il sera conduit à formuler pour améliorer les rapports entre mes ressortissants et mon administration, rapports qui sont un de mes soucis quotidiens. D'avance, je l'en remercie. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Actuellement, ces groupes de travail ne peuvent se réunir pour une raison que l'Assemblée doit connaître : le refus d'une association d'y tenir sa place jusqu'après le vote du budget. Je regrette doublement cette attitude parce qu'elle retarde la recherche de solutions qui sont attendues et parce qu'elle met en danger l'unité du monde combattant.

Pour moi, la concertation n'est pas la politique du tout ou rien. C'est la recherche en commun des solutions possibles à des questions honnêtes. C'est l'échelonnement raisonnable de ces solutions. C'est une appréciation précise des charges qui en découlent.

Je regrette d'avoir à le dire, mais le plan quadriennal avancé par cette organisation ne répond pas à ces critères.

**M. André Tourné.** Dites son nom, monsieur le secrétaire d'Etat !

**M. André Bord, secrétaire d'Etat.** Sans doute ses objectifs ne sont pas éloignés des miens. Mais je ne puis laisser dire que le plan de l'U. F. A. C. est raisonnable puisque, d'après les calculs effectués en juillet dernier avec les représentants de cette association, il s'élève à 2 972 millions de francs. Encore ne s'agit-il là que du coût en mesures nouvelles qui devront être financées ensuite, au titre des mesures acquises, pendant de très nombreuses années.

**M. Robert André Vivien.** Près de trois milliards de francs !

**M. André Bord, secrétaire d'Etat.** Je ne puis laisser dire non plus que le financement pourrait se faire par les prétendues économies réalisées en raison de la diminution — malheureusement inéluctable — du nombre des anciens combattants.

Outre que cette solution est inapplicable, elle est en grande partie fautive, car la diminution des parties prenantes est compensée par l'ouverture de nouveaux droits, qu'il s'agisse par exemple de nouveaux bénéficiaires, veuves ou ascendantes, ou de droits supérieurs, notamment pour aggravation d'infirmité.

Voilà donc, mesdames, messieurs, ce qui s'est fait, ce qui se fait et ce qui se fera rue de Bellechasse dans le cadre de la plus large et de la plus complète concertation qui se soit jamais déroulée entre les associations d'anciens combattants et leur ministre de tutelle.

Je suis décidé, monsieur le rapporteur, à continuer dans cette voie, comme vous l'avez souhaité il y a quelques instants. J'ajoute que cette concertation sera toujours offerte à tous et

je souhaite être entendu de ceux qui, pour l'instant, ont pris devant leurs camarades anciens combattants la responsabilité de l'interrompre jusqu'au vote du budget.

Ce budget traduit pourtant l'étendue de l'effort particulier de solidarité nationale envers les anciens combattants et leurs ayants cause, tandis que d'autres dispositions permettront d'améliorer la qualité des services rendus.

L'effort de solidarité se mesure au montant des crédits du titre IV : 9 291 350 127 francs, en augmentation de 15,44 p. 100 par rapport à ceux de 1974.

Le rapport constant joue sur une partie de ces crédits — 8 390 millions de francs — et fait l'objet d'une provision de 300 millions de francs. Mais il convient d'ajouter à cette somme quelque 900 millions de francs qui traduisent, pour 1975, l'extension en année pleine des augmentations de la valeur du point intervenues en 1974.

C'est donc 1 200 millions de francs qui seront consacrés en 1975 à l'application correcte et complète du rapport constant et qui permettront aux pensionnés de bénéficier automatiquement et immédiatement de toutes les augmentations de traitement accordées aux fonctionnaires. Il s'agit là — on l'oublie trop souvent, et certains l'oublient volontairement — d'une garantie fondamentale, pour les pensionnés, du maintien du pouvoir d'achat des pensions.

Cette mesure importante s'inscrit, comme chaque année, au titre des nouvelles autorisations de crédits.

J'ajouterais, au titre des mesures nouvelles proprement dites, les dispositions qui concerneront en 1975 la retraite du combattant de 1939-1945, pour laquelle j'avais annoncé il y a quelques mois que je m'efforcerai d'obtenir le franchissement d'une étape importante en 1975 dans la voie de la mise à parité, qui figure dans les objectifs de législation dont je vous avais entretenus.

Grâce aux efforts des rapporteurs, MM. Ginoux et Valenet, et des groupes de la majorité, nous avons obtenu du Gouvernement une étape nouvelle : le « dégel » intervenu il y a quelques deux ans n'est donc pas resté exceptionnel, et la mesure qui interviendra au cours de la discussion budgétaire concernant la retraite du combattant de 1939-1945 constituera une étape supplémentaire de la mise à la parité souhaitée par les rapporteurs et demandée par les groupes de la majorité.

**Un député socialiste.** Et les autres groupes ?

**M. André Bord, secrétaire d'Etat.** Cette mesure importante, dont le coût s'élève à 36 millions de francs, intéressera plus de 300 000 anciens combattants de la guerre de 1939-1945. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Je ne rappelle que pour mémoire, puisque j'en ai déjà parlé, les dispositions législatives ou réglementaires qui seront prises en faveur des internés et des P. R. O. ou pour la levée des forclusions.

Ces mesures ne sont pas chiffrées dans les documents budgétaires, mais il ne fait pas de doute — et vous le savez, monsieur Valenet — que les droits nouveaux ainsi reconnus par ces textes entraîneront des dépenses nouvelles qui seront couvertes par les crédits de la dette viagère, qui sont des crédits évaluatifs, comme vous le savez.

Je voudrais, en revanche, évoquer brièvement le crédit de trois millions de francs prévu pour l'appareillage, qui permettra de maintenir et d'améliorer la qualité des prestations fournies.

En matière d'appareillage, l'essentiel, qui n'apparaît pas au budget, c'est la décision prise par M. le Premier ministre, le 7 août 1974, de demander à mon département d'entreprendre une profonde réforme, conformément aux objectifs que j'ai définis lors du colloque de Paris au mois de février dernier.

Ainsi, 6 600 000 francs seront débloqués pour améliorer l'accueil dans les centres, raccourcir les délais d'appareillage et fournir de meilleurs appareils. Ces objectifs seront également atteints grâce à la mise en place d'antennes mobiles d'appareillage.

L'appareillage des mutilés et handicapés physiques — qu'ils soient ou non anciens combattants — est une grande œuvre à laquelle nous sommes attachés depuis plus de cinquante ans et que nous remplirons dans l'avenir avec encore plus de soin et d'efficacité.

Il est une autre mesure sur laquelle je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée. Bien que peu importante en valeur absolue, elle est de nature à permettre une meilleure connaissance des problèmes et, par là, de les mieux résoudre.

Je veux parler des 200 000 francs prévus pour la poursuite de la mise en place d'un atelier de calcul qui permettra l'automatisation de la comptabilité administrative, la gestion de l'appareillage et l'établissement des statistiques relatives aux pensionnés, qui font tant défaut actuellement.

Je ne voudrais pas terminer sans évoquer brièvement l'institution nationale des invalides et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Mon souci est de donner aux pensionnaires et malades de l'Institution des conditions de vie et d'hébergement convenables, mais aussi des soins efficaces.

A cet effet, j'envisage la création d'un nouveau service de radiologie et, en accord avec les affaires culturelles, une poursuite de la restauration et de la modernisation des bâtiments.

En cette année de son tricentenaire, l'Institution doit prendre un nouvel élan. J'ai demandé — et l'on doit me remettre prochainement — un rapport qui me permettra d'élaborer un véritable schéma directeur des objectifs et des moyens de cet établissement pour les années à venir.

L'Office national et ses prolongements départementaux, tous les parlementaires les connaissent bien et — j'en suis sûr — apprécient l'action de ces « maisons » des anciens combattants qui donnent à ceux-ci les conseils et l'assistance dont ils ont besoin.

Cette action continuera pour faciliter l'accès des anciens combattants et victimes de guerre à l'ensemble des dispositions du droit social commun et pour leur accorder l'attention supplémentaire que leur vaut leur qualité de victime de guerre. Pour cela, le budget prévoit une augmentation des crédits d'assistance aux anciens combattants dans le besoin et des subventions aux associations, dont les réalisations sont une aide précieuse.

En vous présentant ce budget, je n'ai pas voulu me contenter d'aligner des chiffres et des pourcentages. J'ai jugé utile — et je crois que vous le souhaitiez — de dresser le bilan de mon action passée avant de tracer les grandes lignes de mon action future.

J'ai tenu également à bien montrer que l'amélioration du sort des anciens combattants et victimes de guerre ne passe pas uniquement par des mesures budgétaires. Bien des avantages, et non des moindres, relèvent de dispositions législatives qui vous ont été ou vous seront soumises et de modifications de textes réglementaires.

Dans cette perspective, j'attache une importance fondamentale à la recherche et à la mise au point que doit faire le sous-groupe chargé de la « toilette » du code. Je suis persuadé que de très nombreux points qui irritent les pensionnés, à juste raison parfois, peuvent être résolus par ce moyen.

Mais, pour cela, il est indispensable que la concertation, que j'ai proposée et que je propose toujours à tous, continue et se développe. Pour qu'elle aboutisse, comme je le souhaite et comme vous le souhaitez aussi, il faut que soient abandonnés tous les *a priori* et tous les procès d'intention et que chacun ait la volonté de dépasser les schémas du passé pour inventer le futur.

Ce futur existe bien, contrairement à une opinion répandue, puisque plus de quatre millions de personnes bénéficient, à un titre ou à un autre, de la législation relative aux anciens combattants et victimes de guerre. C'est pour tous ceux-là qu'il faut faire preuve d'imagination afin de concilier l'amélioration de leur sort avec les exigences d'une plus juste répartition de la richesse nationale.

En terminant, je voudrais dire à ceux qui ne manqueront pas d'attirer mon attention sur telle ou telle catégorie de mes ressortissants que je ne néglige aucun des problèmes qui me sont posés. Mais tout ne peut être fait à la fois. Des choix sont nécessaires aujourd'hui comme hier.

Le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre est une œuvre entreprise depuis cinquante-cinq ans. Chaque république et chaque gouvernement y ont apporté leur contribution. Celle de la V<sup>e</sup> République est particulièrement importante. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Pour ma part, je crois avoir contribué à la solution de quelques problèmes délicats et je m'engage à poursuivre la recherche d'une solution pour ceux qui restent.

En faisant cela, j'ai la conviction d'être dans la bonne voie, comme en témoignent les réactions de mes camarades anciens combattants que je rencontre longuement à chacun de mes déplacements en province.

Chaque fois, je m'attache à leur expliquer sans détour le sens, les buts et les modalités de mon action. Chaque fois, je recueille leur approbation pour la tâche déjà accomplie et pour celle qui reste à accomplir.

C'est cette approbation que vous manifesterez sans aucun doute, à votre tour, en votant le budget que j'ai l'honneur de vous présenter. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Renard, premier orateur inscrit.

M. Roland Renard. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, tous ceux qui sont intimement liés au monde combattant ont accueilli avec satisfaction le vote émis le 28 juin dernier par l'Assemblée nationale, reconnaissant le principe de la qualité de combattant aux anciens d'Afrique du Nord. Le Sénat vient, à son tour, de voter cette reconnaissance.

Il aura fallu plus de douze années, après le cessez-le-feu en Algérie, pour reconnaître cette vocation. Douze années après, l'Algérie, c'est encore la guerre des djebels, avec ses atrocités, la mort innocente de femmes, d'enfants, celle aussi de combattants des deux bords.

Au moment où l'Algérie indépendante fête le vingtième anniversaire de son insurrection armée, nombreux sont encore ceux dont la douleur les tourmente, malades de cette guerre dont les images les poursuivent, empoisonnent leur âme et troublent leur esprit.

Les plaies seront longues à se cicatrizer, d'autant que cette génération, troisième du nom, se voyait refuser jusqu'à présent le droit à la reconnaissance de la nation.

Avec patience et ténacité, ces combattants ont entrepris la lutte pour la justice. Les gouvernements successifs ont tout tenté pour retarder l'échéance. De promesses en tergiversations, de départ brusqué en recul stratégique, tout a été mis en œuvre pour ne pas faire droit à la légitime revendication des anciens combattants d'Afrique du Nord.

L'inscription à l'ordre du jour, à la fin des travaux parlementaires, du nouveau projet de loi, a permis d'escamoter le débat, et de limiter sa portée. De plus, il était loin de correspondre à la volonté exprimée par l'Assemblée nationale, le 11 décembre 1973.

Il n'en reste pas moins vrai que l'attribution de la carte du combattant est un succès remporté par les anciens d'Afrique du Nord. Il est le succès de tous les anciens combattants et victimes de guerre, toutes générations unies.

L'inquiétude persiste, toutefois, quant aux conditions exigées, pour l'attribution de cette carte. Il paraît bien difficile de dire aujourd'hui qui aura le droit à la carte et qui se la verra refuser.

En effet, vos explications, monsieur le secrétaire d'Etat, sur l'amendement gouvernemental à l'article 2, qui prévoit la création d'une commission d'experts, avec participation des anciens d'Afrique du Nord, pour ceux dont les unités n'auront pas été reconnues combattantes parce que ne totalisant pas les trois engagements par mois durant trois mois consécutifs ou non, permettent, dans leur ambiguïté, des interprétations diverses.

De quoi s'agit-il en fait, avec ces « six actions de combat ou moins », dont il est question ? Il s'agit de « militaires affectés à des unités impliquées globalement dans un nombre important de combats... », de paramètre de rattrapage tenant compte du nombre global d'engagements... et prenant en considération l'individu au travers de son unité... ».

J'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, savoir ce qu'il faut entendre par les mots : « individu » et « global ». Le paramètre de rattrapage doit-il permettre, à votre avis, au sein d'une unité déclarée non combattante, d'attribuer la carte à tous les militaires d'une section, voire d'une compagnie, qui totalisent au moins six engagements, au cours de la totalité de leur temps de service en Afrique du Nord ?

D'autre part, vous estimez vous-même que le service historique des armées n'est pas en mesure de procéder à une sélection individuelle.

Dans ces conditions, nombreux seront les anciens d'Afrique du Nord qui se verront écarter du bénéfice de cette carte.

Les anciens combattants d'Afrique du Nord ont trop attendu cette loi pour admettre que son effet soit le plus restrictif possible.

L'expérience vécue de la retraite professionnelle anticipée pour les anciens prisonniers de guerre les incitera à rester vigilants. Ils veilleront à ce que les décrets d'application tiennent compte du caractère particulier des opérations menées.

Les anciens combattants d'Afrique du Nord viennent d'effectuer leur entrée dans le monde combattant par la grande porte. Avec ceux de 1914-1918 et ceux de 1939-1945, c'est une nouvelle génération, jeune et dynamique, qui va prendre en main la défense des droits des anciens combattants.

Avec, au cœur, la haine de la guerre, l'amour de la paix et de la justice, elle parviendra à faire reconnaître son bon droit. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. Beucler.

**M. Jean-Jacques Beucler.** Comme chaque année, monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, le débat budgétaire est l'occasion de faire le point.

Comme chaque année, nous avons pris la précaution, avec les représentants du monde des anciens combattants de mon département, de nous réunir pour préparer ensemble mon intervention.

En outre, je crois traduire l'opinion d'une bonne partie des députés du groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, qui ne cesse, par l'intermédiaire de son président et de nombre de ses membres, d'agir en vue d'améliorer le sort des anciens combattants.

Bien que certains problèmes aient déjà trouvé une solution, les soucis actuels des anciens combattants demeurent essentiellement au nombre de six : le rapport constant, la retraite professionnelle, la mise à parité progressive des deux retraites servies au titre de la guerre de 1914-1918 et de celle de 1939-1945, les forclusions, la pension des veuves et celle des ascendants. Je ne mentionne que pour mémoire l'attribution de la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord. En effet, la loi qui le permet étant sur le point d'être votée, il nous suffira d'étudier avec vigilance les décrets d'application.

Le rapport constant est la pièce maîtresse du contentieux. Le ministère s'en tient strictement à la référence à l'indice 170 net — ou indice majoré 174 — tandis que l'U. F. A. C. estime que les pensionnés devraient bénéficier des promotions de l'huissier qui, depuis 1953, a vu son indice passer de 170 à 210 net, soit, en indices majorés, de 174 à 213.

On ne peut pas maintenir ce climat de conflit entre des responsables d'associations habiles dans leur argumentation...

**M. Gilbert Faure.** Ce n'est pas de l'habileté !

**M. Jean-Jacques Beucler.** ... un ministère qui a du mal à faire connaître son point de vue et des anciens combattants qui, diversement informés des détails du litige, se laissent influencer selon les circonstances.

Tirailés entre ces trois tendances, les parlementaires que nous sommes s'époumonent à demander de la patience aux uns et des crédits aux autres. Une bonne façon d'en finir serait sans doute de réunir des représentants des ministères, des associations et, aussi, du Parlement, pour choisir ensemble un nouvel indice de référence incontestable et automatique, applicable dans un délai précis. Nous sommes cent cinq députés à avoir déposé une proposition de loi allant dans ce sens et dont nous souhaitons l'inscription rapide à notre ordre du jour.

La retraite professionnelle a fait l'objet d'une loi votée depuis novembre 1973, mais les décrets d'application ont trahi l'intention du législateur. Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, les désillusions et la crise de confiance qui en ont résulté. Il faut absolument réparer les dégâts, en accord avec les autres ministères concernés, et appliquer scrupuleusement la loi dès 1975.

Dans la mise à parité des deux retraites, autant qu'une question d'argent les anciens combattants voient une question de principe. Cette discrimination entre anciens de 1914-1918 et anciens des autres guerres...

**M. Gilbert Faure.** Sans compter les autres catégories !

**M. Jean-Jacques Beucler.** ... heurte le sens de l'équité. Sa disparition a été promise à maintes reprises par les plus hautes autorités. Nous nous sommes engagés, l'an dernier, à la réaliser d'ici à 1978 au plus tard. Il est donc indispensable de franchir, à l'occasion de ce budget, un pas décisif qui ramènerait la confiance.

Une mesure raisonnable consisterait à porter, en 1975, la « petite retraite » à l'indice 11. Au-dessous, l'effort risquerait de manquer son but.

En ce qui concerne les forclusions, leur levée est une mesure nécessaire sur le plan humain. On ne peut pas continuer à pénaliser celui qui, par ignorance ou même par négligence, n'a pas fait valoir ses droits à temps.

Pour les ascendants, il faudrait que la pension qui leur est servie puisse être conservée, quelles que soient les ressources des titulaires. La pension d'ascendant ne devrait pas être prise en considération pour l'attribution de l'allocation du fonds national de solidarité et pour l'allocation aux vieux travailleurs salariés.

S'agissant de la pension de veuve, l'application de l'article L. 49 du code des pensions devrait la porter à l'indice 500 pour toutes les bénéficiaires.

J'ai volontairement limité à l'essentiel l'inventaire de ces revendications. Comprenant bien que les améliorations ne peuvent être que progressives, monsieur le secrétaire d'Etat, nous attendons de vous aujourd'hui trois mesures : l'établissement d'une formule précise pour parvenir à une solution relative au rapport constant ; l'application de la retraite professionnelle dès 1975 et le relèvement, à l'indice 11 de la retraite du combattant de 1939-1945.

De ces trois mesures dépendra le moral des anciens combattants.

**M. Maurice Brugnon.** Et votre vote !

**M. Jean-Jacques Beucler.** Et peut-être notre vote. Ou les anciens combattants reprendront confiance, ou se renforcera leur impression d'être oubliés, car ce dont ils souffrent le plus, c'est de manque de considération.

Comme il y a loin de l'administration et du respect dont ils étaient auréolés au retour de la guerre au demi-oubli et à l'indifférence où ils sombrent aujourd'hui ! Usure du temps, lassitude due aux commémorations répétées, certes, mais aussi insidieuse campagne de dénigrement contre tout ce qui touche, de près ou de loin, à la chose militaire et parfois manifestation d'une désinvolture regrettable.

Permettez-moi de citer un exemple concernant les commissions de réforme. Certains experts et certains avocats requis — pas tous par bonheur, mais quelques-uns — font preuve d'un manque de psychologie inadmissible. Pour s'en convaincre, il suffit d'entendre le compte rendu ulcéré de certaines visites.

Voici un cas connu dans ma circonscription : un ancien de 1914-1918, âgé de quatre-vingt-dix ans, pensionné à 10 p. 100, donc faiblement, demande, sur les conseils de son association, à comparaître pour aggravation devant la commission de réforme. Résultat : on lui supprime sa pension ! Franchement, même s'il y avait doute, c'était une maladresse à ne pas commettre à l'égard d'un homme de quatre-vingt-dix ans ! Vous me répondez qu'il s'agit d'un cas particulier ; c'est vrai, mais il prend valeur de symbole.

Et longue serait la liste des mutilés qui attendent interminablement le règlement de leur dossier. Il y a dans ce domaine, monsieur le secrétaire d'Etat, une action énergique à mener contre ceux qui sabotent, sciemment ou non, le moral des anciens combattants.

Nous comptons sur vous pour prendre les trois mesures dont j'ai parlées et redonner confiance au monde ancien combattant, au besoin en imposant que lui soit rendue la considération à

laquelle il a droit. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Albert Bignon.

**M. Albert Bignon.** Mesdames, messieurs, les crédits du secrétariat d'Etat aux anciens combattants s'éleveront pour 1975 à 9 532 millions de francs, contre 8 275 millions en 1974, soit une augmentation de 15,44 p. 100, supérieure au taux de progression du budget général.

Voilà un fait positif. Mais, ainsi que notre ami M. Valenet l'a indiqué dans son rapport écrit, l'ampleur de l'inflation actuelle diminue la portée réelle de cette progression.

Quand vous êtes arrivé rue de Bellechasse, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez suscité dans le monde des anciens combattants un très grand espoir. Réussissant à dégeler une atmosphère qui était assez tendue, vous avez créé des groupes de travail chargés de résoudre les problèmes les plus aigus, et vous avez apporté — il faut vous en rendre hommage — un excellent dévouement au plus difficile, peut-être, d'entre eux : je veux parler de l'attribution de la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord.

Pourquoi ce climat s'est-il brusquement détérioré ?

Cet après-midi, faisant preuve d'un bel optimisme, vous avez affirmé que tout semblait aller pour le mieux dans vos relations avec les anciens combattants.

Or nous avons reçu de l'U. F. A. C. une lettre du 17 septembre dernier nous informant que votre projet de budget « provoque la réprobation la plus énergique du mouvement combattant français ».

Il n'y a tout de même pas là de quoi être optimiste !

Cela tient au fait que votre projet de budget ne prévoit aucune mesure nouvelle. Je sais bien qu'il est devenu habituel, pour ce budget comme pour un certain nombre d'autres, d'annoncer au cours de la discussion — comme le prestidigitateur qui sort un lapin de son chapeau — telle ou telle mesure qui ne figure pas dans le fascicule budgétaire et qui est destinée à calmer les angoisses ou les fureurs.

**M. Gilbert Faure.** Des lapins, nous en avons eu !

**M. Albert Bignon.** C'est ainsi que nous avons appris tout à l'heure — notamment par les rapporteurs, mieux informés que nous — que le taux de la retraite des anciens combattants de 1939-1945 serait majoré. Mais enfin, jusqu'à présent, nous n'en savons encore rien officiellement.

**M. Hector Rolland.** Mais si, M. le secrétaire d'Etat vient de le dire !

**M. Albert Bignon.** Certes, une telle mesure sera heureusement accueillie par nos camarades anciens combattants de 1939-1945, mais il ne s'agit là que d'une seule mesure.

Je désire vous poser à mon tour quelques questions.

Le problème du rapport constant reste naturellement en suspens...

**M. André Tourné.** Il s'agit maintenant du rapport inconstant ! (Sourires.)

**M. Albert Bignon.** ... et, cet après-midi, vous avez exposé de façon très précise les difficultés qui avaient surgi au sein de la commission spéciale que vous avez créée.

Nous vous faisons confiance, mais nous aurions été heureux de pouvoir consulter les procès-verbaux de séance, afin de savoir exactement sur quoi ont porté les difficultés.

**M. Gilbert Faure.** Il eût fallu que les députés puissent assister aux séances !

**M. Albert Bignon.** L'orateur qui m'a précédé a présenté, à ce sujet, une observation fort judicieuse. Si les députés avaient été représentés au sein du groupe de travail, sans doute aurions-nous été tenus au courant. Or, depuis plus d'un an que siège la commission, nous n'avons rien su de ce qui s'y est passé !

Tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez prétendu que cette concertation était nouvelle. Permettez-moi de vous rappeler que l'un de vos prédécesseurs, M. Triboulet, avait créé une commission des vœux, qui a siégé pendant de longs mois et où les parlementaires étaient représentés ; de là venait son intérêt. Si vous aviez admis les parlementaires dans le groupe de travail, combien des difficultés auxquelles vous vous heurtez aujourd'hui auraient été applanies !

Vous avez déclaré que le problème de la retraite anticipée prévue par la loi du 21 novembre 1973 serait résolu par un décret à paraître au mois de janvier prochain. Nous en prenons acte.

M. Beucler rappelait, il y a quelques instants, une question intéressante et importante : celle des veuves de guerre. Lors de la discussion de chaque projet de budget, j'appelle d'ailleurs votre attention, comme je l'ai fait pour vos prédécesseurs, sur le sort de ces veuves.

Je parle non pas de celles qui ont obtenu satisfaction — puisqu'un décret paraîtra bientôt à leur sujet, avez-vous dit — mais des veuves qui ne sont pas encore âgées de soixante ans et qui attendront toujours les cinq cents points auxquels elles ont droit juridiquement depuis la loi de décembre 1928. Il me semble que, depuis cette époque, on aurait pu satisfaire leur revendication !

Vous avez affirmé également que vous alliez essayer de résoudre la question de la proportionnalité des pensions de ceux que l'on appelle les « petits invalides ». Nous entendons cela à chaque discussion budgétaire, mais il s'agit d'une de ces mesures qui demeurent perpétuellement en suspens.

Quant aux forclusions, évoquées également par M. Beucler, vous avez déclaré que la commission chargée d'étudier le problème avait trouvé une solution, mais vous n'avez pas précisé laquelle. Nous serions donc heureux si vous nous la communiquiez.

M. Valenet nous a parlé aussi des internés et vous avez annoncé qu'un projet de loi serait déposé dans le courant de la présente session afin de régler leur sort. J'espère que ce projet aussi verra le jour ; mais, jusqu'à présent, nous ne savons pas quand.

**Un député socialiste.** Vous avez beaucoup d'espérances !

**M. Albert Bignon.** Telles sont les questions importantes qui me semblent assez mal résolues jusqu'à ce jour.

J'en aurai terminé quand je vous aurai parlé de trois questions mineures, mais qui intéressent certaines catégories de personnes.

Les veuves d'invalides civils de la guerre n'ont droit à pension que si leur mari est décédé des suites de l'invalidité pour laquelle il était pensionné, ou s'il était titulaire d'une pension au taux de 85 p. 100 au moins. Ces veuves, qui ne sont pas très nombreuses, réclament une pension de réversion semblable à celle qui est allouée aux veuves de guerre dont le mari est mort titulaire d'une pension supérieure à 60 p. 100. Il s'agit là d'une petite revendication qu'il serait possible de satisfaire.

Deuxième question : le relèvement du plafond, majorable par l'Etat, de la retraite mutualiste.

Le chiffre de 1 200 francs par an, plafond bloqué depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1970, est en effet insuffisant et devrait être porté à 1 800 francs, comme l'a suggéré l'un des rapporteurs.

Enfin, je voudrais que vous vous penchiez sur le sort des « hors-guerre », au sujet desquels j'ai déjà appelé votre attention et celle de l'Assemblée.

Hier, lors de la discussion des crédits militaires, il a été question des jeunes gens qui venaient à décéder au cours de leur service militaire. Aujourd'hui, je parlerai de ceux qui contractent une maladie au cours de leur service militaire ou qui reviennent malades dans la vie civile, après avoir été réformés ou après avoir terminé leur année de service, et qui n'ont droit à aucune pension.

La loi du 31 mars 1919 ne faisait aucune distinction de principe entre ceux qui étaient revenus malades de la guerre et ceux qui étaient tombés malades pendant leur service militaire. Les uns et les autres étaient indemnisés à partir de 10 p. 100 d'invalidité, lorsque la maladie était imputable au service.

Or c'est un décret de Pierre Laval du 30 octobre 1935 qui a fixé à 25 p. 100 le taux minimum d'invalidité indemnisable pour les jeunes du contingent tombés malades au cours de leur service militaire.

Un acte dit « loi » du gouvernement de Vichy a porté ce minimum à 30 p. 100. Ce texte, qui n'a pas été abrogé à la Libération — beaucoup ont pourtant été abrogés et l'on aurait pu penser à celui-là — est toujours en vigueur.

Voilà des jeunes gens qui étaient en bonne santé lorsqu'ils sont partis accomplir leur service militaire. Ils ont été examinés, ils ont passé leur test et la visite d'incorporation en arrivant au régiment. Ils ont contracté au cours de leur service une maladie qui leur vaut une invalidité de 25 p. 100, par exemple, ce qui est tout de même un taux important. Eh bien ! puisque le taux d'invalidité n'atteint pas 30 p. 100, ils n'ont droit à aucune pension, pas même aux soins gratuits. Chacun sait que les pensionnés de guerre ou les « hors-guerre » se voient attribuer un carnet de soins. Eh bien ! ces jeunes, n'ayant pas droit à pension, ne reçoivent pas de carnet de soins ; ils doivent donc se faire soigner à leurs frais ou avec l'aide de la sécurité sociale, laquelle n'a tout de même pas à faire des avances à l'Etat.

Il est temps que l'on se penche sur le sort de ces garçons et, si vous déposiez un texte tendant à revenir aux dispositions de la loi de 1919, monsieur le secrétaire d'Etat, toutes les mères et tous les pères de famille de ce pays vous en sauraient gré.

Mais le clignotant s'allume...

**M. le président.** Il y a longtemps qu'il s'est allumé ! (Sourires.)

**M. Albert Bignon.** ... et je vous demande la permission de me retirer. (Sourires. — Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Durieux.

**M. Jean Durieux.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il y a tout juste quarante-huit heures, dans nos villes comme dans les plus petits de nos villages, trois générations d'anciens combattants, ceux de 1914-1918, ceux de 1939-1945, ceux d'Indochine et d'Afrique du Nord, ont défilé derrière leurs drapeaux et se sont retrouvés autour des monuments aux morts pour honorer la mémoire de ceux qui ont fait le don suprême de leur vie.

Leurs rangs, hélas ! s'éclaircissent un peu plus chaque année ; 90 p. 100 des aînés ont maintenant disparu.

Nombreux sont ceux qui sont partis avec le sentiment que la nation n'avait pas rempli à leur égard l'engagement qu'elle avait pris lors du vote de la loi du 31 mars 1919, reconnaissant le droit à réparation.

Nous étions sur le point de renouveler les mêmes erreurs envers les deux générations suivantes, en laissant coexister deux sortes d'anciens combattants.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, il n'est pas possible de tolérer plus longtemps que les avantages attachés à la carte du combattant diffèrent selon qu'il s'agit de l'un ou de l'autre conflit.

A cet égard, l'année 1975 marquera un tournant important.

Nous avons livré de nombreuses batailles, dans cette enceinte, afin d'obtenir la parité des retraites pour les deux générations du feu. L'année dernière, je déclarais que la retraite forfaitaire devait être portée à 100 francs. Vous n'avez accordé qu'une augmentation de 50 francs, soit environ la dixième de la retraite du combattant de 1914-1918, ce qui m'avait conduit à m'abstenir lors du vote de votre budget.

Cette année, vous facilitez notre tâche en consentant, par voie d'amendement, un effort particulier et en annonçant que la retraite du combattant de 1939-1945 sera considérablement majorée.

Notre espoir est que vous puissiez retenir l'indice 11 plutôt que l'indice 9, afin de porter le montant de cette retraite à 198 francs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1975.

Vous avez tiré le lapin du chapeau — comme M. Albert Bignon vient de le dire — mais nous ne connaissons pas encore le poids de ce lapin !

Cette importante revalorisation doit cependant permettre d'arriver à la parité en 1976, comme l'avait promis le président Georges Pompidou, promesse reprise par le président Valéry Giscard d'Estaing. Je constate que nous sommes dans la bonne voie !

Par ailleurs, la loi du 21 novembre 1973, dont mon ami M. Brocard est l'auteur et dont je suis l'un des cosignataires, loi qui accordait la retraite anticipée aux anciens combattants et prisonniers de guerre en fonction de leur état de services ou du temps passé en captivité, loi que cette Assemblée a votée à l'unanimité, a été vidée de sa substance par les décrets des 23 janvier et 15 mai 1974, qui en ont retardé l'application.

Le 9 novembre 1973, à cette même tribune, j'exprimais l'espoir que les textes qui allaient fixer l'échéancier d'application n'étaient pas dans le temps ces nouvelles dispositions, ce qui aurait pour conséquence d'enlever beaucoup de son intérêt à la loi que nous venions de voter. Reconnaissez, monsieur le secrétaire d'Etat, que j'avais quelque raison de me montrer méfiant ! Les faits, hélas ! l'ont prouvé.

Ces décrets ont, à juste titre, soulevé une importante réprobation de la part des associations d'anciens combattants et des parlementaires.

Plus de la moitié des anciens combattants de 1939-1945 ont déjà pris leur retraite et, de ce fait, ne sont plus intéressés par la retraite anticipée.

N'oublions pas que si les cadets de 1914-1918 sont maintenant âgés de soixante-quinze ans, les aînés de 1939-1945 peuvent avoir aujourd'hui soixante-dix-huit ans. Ceux qui avaient vingt ans en 1939, les plus jeunes, ont maintenant atteint l'âge de cinquante-cinq ans.

La loi ne concerne déjà plus qu'une dizaine de classes, et l'on voulait en retarder l'application intégrale jusqu'en 1977 !

Dans cette affaire, nous avons d'ailleurs assisté à une sorte de marchandage regrettable avec ceux dont les sacrifices ont permis que la France reste la France.

Certes, c'est un problème d'argent. Mais je suis persuadé que l'incidence financière de cette loi sera moins importante que nous ne le pensons, car nombreux sont les combattants ou les prisonniers qui ont pris, en 1945, un départ tardif dans la vie familiale et professionnelle et qui ont encore des charges de famille à assumer. Ceux-là ne peuvent guère, pour l'instant, songer à prendre leur retraite, même anticipée.

Mais c'est aussi et surtout un problème de reconnaissance nationale.

Votre déclaration, monsieur le secrétaire d'Etat, comme celle de votre collègue M. le ministre du travail, confirmant l'intention du Gouvernement de revenir sur les décrets et d'appliquer intégralement la loi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1973, est pour nous un deuxième motif de satisfaction.

Les jeunes combattants d'Afrique du Nord ont droit, eux aussi, à la sollicitude de la nation.

L'attribution de la carte aux anciens d'Afrique du Nord n'a actuellement aucune incidence sur le budget. Mais, dans ce débat qui nous donne l'occasion d'aborder tous les problèmes qui préoccupent le monde des anciens combattants, il n'est pas inutile de l'évoquer ; je le fais d'autant plus volontiers que le Sénat vient de voter la loi que nous avons adoptée en première lecture.

En tant que président d'une section d'anciens d'Afrique du Nord, je suis heureux que ce contentieux soit maintenant pratiquement réglé. L'impossible est devenu réalité, avez-vous dit : vous voyez bien que rien n'est impossible.

Je relève également que des mesures sont envisagées dans d'autres domaines, tant pour l'amélioration du régime de la preuve pour les internés avec droit à pension pour eux-mêmes et les patriotes résistants à l'occupation qu'au titre de la levée des conclusions. D'autres orateurs les mentionneront, en particulier mon ami Boyer.

Voilà pour les sujets de satisfaction, monsieur le secrétaire d'Etat. Ils sont certains, ils sont nombreux et il faut vous en remercier.

Pourtant, d'autres problèmes restent en suspens : l'application correcte du rapport constant, la fixation à l'indice 500 de la pension de veuve ou le retour à la proportionnalité des pensions d'invalidité.

Vous nous avez également rassurés au sujet de l'indice 500 de la pension de veuve, sauf pour les veuves âgées de moins de soixante ans.

L'U. F. A. C., qui, dans le département que je représente, celui du Nord, groupe près de 100 000 anciens combattants, vous propose d'établir un plan quadriennal pour régler ces différents points.

C'est dans cet esprit que, dans la proposition de loi n° 1217 que M. Maujouiian du Gasset et moi-même avons déposée, qui est signée par cent cinq collègues, nous avons proposé la création d'une commission chargée d'examiner les revendications présentées par les diverses associations.

Je ne doute pas qu'ainsi nous pourrions amorcer le règlement de ces problèmes. La lettre que vous m'avez adressée ce matin à ce sujet en chiffre le coût : quelque 30 millions de francs, soit environ le tiers en plus du montant actuel du budget.

Il convient d'examiner cette question, et nous souhaitons avec vous que notre collègue M. Gilbert Mathieu et vos collaborateurs trouvent une solution.

Compte tenu des difficultés économiques du moment, je dois avouer, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'effort de la nation en faveur du monde des anciens combattants doit, cette année, être souligné, votre budget passant de 8,2 milliards de francs en 1974 à 9,5 milliards en 1975 et accusant — vous l'avez rappelé — une progression de 15,5 p. 100, supérieure à celle du budget général.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Durieux.

**M. Jean Durieux.** Je conclus, monsieur le président.

J'ai toujours été, dans le passé, très critique envers le budget des anciens combattants ; il m'est arrivé de voter contre ou même de m'abstenir.

Aujourd'hui, au contraire, vous avez notre confiance, monsieur le secrétaire d'Etat, et je voterai pour la première fois peut-être votre budget, mais je le voterai de bon cœur. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Schwartz.

**M. Gilbert Schwartz.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai écouté très attentivement. J'ai été très heureux de vous entendre parler des internés, des patriotes résistants à l'occupation des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ainsi que des forclusions. Toutefois, nous regrettons que vous n'ayez pas daigné répondre à l'invitation de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Nous prenons acte de vos déclarations officielles concernant la parution très prochaine de textes légaux et réglementaires. Dans l'ignorance où nous sommes actuellement du contenu de ceux-ci, nous nous abstenons de commentaires, quitte à revenir sur le sujet si cela est nécessaire.

Trente ans après leur retour, les droits des internés et des patriotes résistants à l'occupation sont enfin reconnus. C'est un succès à mettre à l'actif de la persévérance des associations de déportés et d'internés.

**M. André-Georges Voisin.** Et du Gouvernement !

**M. Gilbert Schwartz.** Car nous ne saurions oublier qu'il y a deux ans encore, vous opposiez un refus catégorique aux demandes des internés. En la matière, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez fait de nécessité vertu.

Mais nous sommes à l'aube de 1975 et, hélas ! combien ne bénéficieront pas des droits qui leur étaient dus.

Cela dit, je voudrais souligner la très grande émotion soulevée par les interventions du ministère de l'économie et des finances dont l'objet était de remettre en cause la présomption d'origine dont bénéficient les déportés, conformément aux dispositions légales.

C'est une attitude déjà ancienne. Cependant, elle a pris un tour nouveau dès juin 1973 lorsque lesdites interventions se sont faites plus précises.

En tout état de cause, vos services, monsieur le secrétaire d'Etat, et, éventuellement, ceux du ministre de la défense lorsqu'il s'agit d'anciens militaires, ne peuvent actuellement

assurer la liquidation de tous les dossiers. Sept mille sont actuellement bloqués, nous a-t-on précisé à la commission des affaires culturelles lors de la discussion du budget.

J'ai en ma possession une lettre adressée à un ancien déporté par le service des pensions de l'armée. Il y est écrit : « ... les services du ministère de l'économie et des finances refusent d'approuver actuellement des projets de liquidation établis au profit de déportés ou d'internés, qui comportent des infirmités nouvelles dont l'imputabilité à la déportation ou à l'internement serait discutable ».

Monsieur le secrétaire d'Etat, une telle situation est très grave. D'autant qu'elle intervient — et ce ne peut être un hasard — au moment où la loi du 9 juillet 1970, ayant pour objet de mettre fin aux injustices frappant les déportés politiques, pourrait prendre son plein effet.

En bref, après avoir ouvert une porte au jour du vingt-cinquième anniversaire de la libération des camps, on voudrait la refermer au jour du trentième anniversaire !

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous souhaiterions très vivement connaître les intentions du Gouvernement, puisque cette affaire se situe à son niveau.

Plusieurs questions écrites vous ont été posées par des collègues. Sauf erreur, vous n'y avez jamais répondu.

Nous sommes donc conduits à penser qu'il doit exister, çà et là, une volonté de « passer l'éponge », d'oublier l'effroyable hécatombe qui a frappé — et qui continue, hélas, de frapper — les rangs des rescapés.

Pourtant, qui pourrait honnêtement contester les statistiques des associations de déportés, établissant que les rescapés des prisons et des camps d'extermination ont une espérance de vie de cinq ans inférieure à celles d'autres groupes, voire de dix ans s'il s'agit de groupes socialement défavorisés ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous voudrions aussi connaître vos intentions quant à la situation des invalides civils de guerre, étrangers ou d'origine étrangère qui sont placés devant une situation insupportable. C'est le cas d'Italiens, victimes du nazisme, particulièrement nombreux dans nos régions de l'Est et qui sont exclus, eux ou leurs familles quand les victimes directes ont disparu, de tout droit à réparation.

Pourtant, ces étrangers, ou les Français d'origine étrangère, vivent sur notre sol, y ont combattu contre le nazisme, ont été victimes de ses persécutions, ont défendu et libéré le sol national. Nous considérons que notre pays se doit de ne pas les abandonner.

Entendez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, vous pencher sur leur problème ?

Autre question : dans une note d'information de mars 1974, qui a été largement diffusée parmi les associations d'anciens combattants, vous avez écrit que la revendication des anciens de la forteresse belge d'Huy, tendant à l'attribution du titre de déporté, avait été, enfin, considérée, ainsi que celle des anciens de l'île d'Elbe.

Hélas ! les intéressés attendent encore qu'on leur explique comment ils pourront faire valoir leurs droits.

Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, leur donner des précisions sur ce point ?

Sans doute, savez-vous que des ascendants, des veuves de guerre perdent tout ou partie de leur pension parce que leurs ressources dépassent un certain plafond, que des ascendants voient leurs revenus bloqués, toute majoration de l'allocation vieillesse se traduisant par une minoration équivalente du montant de la pension. Ces personnes, dont l'enfant, ou les enfants ont fait le sacrifice suprême, sont ainsi pratiquement désarmées devant les conséquences désastreuses de l'inflation.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, le 3 mai 1974, je vous ai signalé le cas du petit village de Xures, en Meurthe-et-Moselle, dont la population entière a été déportée le 18 octobre 1944.

Soixante-quatre hommes, femmes, enfants et vieillards ont été déplacés en Allemagne, y ont été occupés à des travaux et ne sont revenus que le 9 février 1945, plusieurs mois plus tard ; vingt-quatre sont morts pendant cette période.

Quel est le sort des survivants ? De quel statut dépendent-ils ?

**M. le maire de Xures** et les rescapés de ce village lorrain attendent votre réponse.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les déportés, les internés et leurs familles attendent autre chose que des paroles. C'est à vos actes qu'ils vous jugeront. Ils espéraient que 1975, trentième anniversaire de la libération des camps, serait l'année qui consacrerait enfin les droits de cette génération du feu.

Pour 1975, votre budget ne répond pas aux aspirations de l'ensemble du monde ancien combattant. Vous avez notamment refusé l'application loyale du rapport constant qui constitue pourtant une des revendications fondamentales.

En vérité, votre budget est en diminution par rapport à 1974. L'augmentation apparente n'est que la conséquence de l'inflation. En 1975, la part du budget des anciens combattants et victimes de guerre sera de 2,72 p. 100 du budget général, alors qu'elle était de 5,4 p. 100 en 1964.

Dans ces conditions, le groupe communiste ne peut voter votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

**M. Alexandre Bolo.** Les retraités seraient à plaindre si l'on vous suivait !

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975, n° 1180 (rapport n° 1230 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

- Anciens combattants (*suite*) ;
- Industrie et recherche :
- Industrie ;
- Recherche scientifique.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

JACQUES RAYMOND TEMIN.